

Un appel du Ministre du Travail à la population ouvrière de Valleyfield

L'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail dans le cabinet Duplessis déclare, dans une lettre adressée à S.H. le maire Robert Cauchon, que "des documents qu'on m'a fait tenir me portent à croire que la population de Valleyfield n'est pas au courant des conditions de l'illégalité de la grève actuelle, conditions qui paralysent tout règlement possible"

MISE EN GARDE CONTRE L'AGITATION COMMUNISTE

Au moment de mettre sous presse on déclare que la grève à la Montreal Cottons vient de passer au stage "très critique". En effet, on dit que certains grévistes auraient tenté d'empêcher et intimider certains employés de cette usine qui se rendaient régulièrement à leur travail essentiel depuis les débuts de la grève.

Si la grève continue et si les grévistes persistent d'agir de la façon, on se demande si la population de Valleyfield ne se prononcera pas catégoriquement dans cette question si épineuse, particulièrement pour les familles qui sont directement intéressées au règlement de cette grève, d'une façon ou l'autre.

Le courrier de mercredi matin nous apportait une lettre et un communiqué de l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail dans le cabinet Duplessis en marge de la grève qui sévit actuellement à la Montreal Cottons Limited à Valleyfield.

Pour l'information de nos nombreux lecteurs de la ville de Valleyfield, nous reproduisons la lettre que nous adressait l'honorable Barrette à cette occasion ainsi qu'une copie de lettre à l'adresse de Son Honneur le maire Robert Cauchon, de Valleyfield, et le mémoire dans lequel le ministre "fait une étude aussi complète que possible de la situation, mémoire qui explicite en détail le télégramme" expédié le 8 juin dernier.

Québec, le 25 juin, 1946

La Gazette de Valleyfield,
44, Ste-Cécile,
Valleyfield, Qué.

Messieurs,

Je vous envoie, sous pli, copie d'une lettre que j'adresse aujourd'hui même à monsieur Robert Cauchon, maire de Valleyfield, ainsi qu'un mémoire sur la grève qui sévit à la Montreal Cottons Ltd.

Ce mémoire, comme je le dis dans la lettre à monsieur le maire, établit le caractère illégal de la grève et fait suite au télégramme que nous avons fait tenir, en date du 4 juin, à monsieur Cauchon.

Je vous serais très obligé de reproduire intégralement dans votre journal ce mémoire qui doit renseigner la population ouvrière de Valleyfield et particulièrement les ouvriers du textile de la Montreal Cottons Ltd. sur les conditions d'illégalité de la grève que tous nous déplorons.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

ANTONIO BARRETTE,
Ministre du Travail

Québec, le 25 juin, 1946

Son Honneur le Maire Robert Cauchon,
Hôtel-de-Ville,
Valleyfield, Qué.

Monsieur le Maire,

Je sais qu'à titre de premier magistrat de la cité de Valleyfield vous vous intéressez grandement à la grève qui sévit malheureusement à la Montreal Cottons Limited.

Des documents qu'on m'a fait tenir, des rapports de journaux de Valleyfield qui m'ont été communiqués me portent à croire que la population de Valleyfield n'est pas réellement au courant des conditions d'illégalité de la grève actuelle, conditions qui paralysent tout règlement possible.

Je crois de mon devoir de vous fournir le mémoire ci-joint dans lequel je fais une étude aussi complète que possible de la situation, mémoire qui explicite en détail le télégramme que je vous ai fait tenir le 4 juin dernier.

Je me permets d'espérer que le Conseil de Ville invitera les citoyens à se conformer à la Loi.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

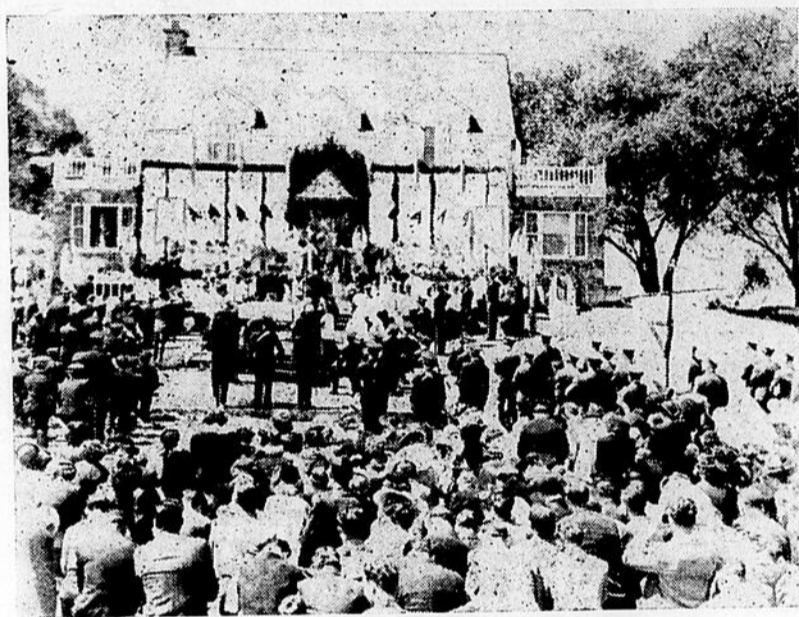
ANTONIO BARRETTE,
Ministre du Travail

La grève des employés de la Montreal Cottons Limited entre dans sa 4ème semaine. 3,000 ouvriers et ouvrières sont privés de leur gain hebdomadaire en raison de cet arrêt de travail et la production de textiles de coton se trouve partiellement paralysée.

C'est mon devoir, comme ministre du Travail, de m'adresser directement à la population ouvrière de Valleyfield et de lui exposer les conditions de la grève actuelle. Beaucoup de déclarations ont été faites se contredisant les unes les autres au point que les esprits sont inquiets et incertains.

Le 4 juin nous faisons parvenir à monsieur R. Kent Rowley, directeur Canadien des United Textile Workers of America, le télégramme suivant:

(Suite à la page 4)



Des milliers de personnes ont accompagné le Très Saint-Sacrement dans la paroisse Notre-Dame de Bellefleur dimanche dernier à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu. Le reposoir cette année était érigé à la résidence de M. Maurice Nicholson, dans la baie St-François. (Photo Raymond Lavoie).

POUR LE CAMP BOSCO A VALLEYFIELD



Cette photographie fut prise lundi dernier, le 17 juin, alors que M. R. Chatigny, président de la Société des Artisans Canadiens-Français à Valleyfield, présentait à Mgr P.-E. Léger un chèque de \$175.00 au profit du Camp Bosco. On remarque, de gauche à droite: MM. R. THIBEAULT, M. BREAULT, Mgr P.-E. LEGER, R. CHATIGNY, W. BRAZEAU, S. DAoust.

DECEDEE



Mme ALPHONSE AUGUSTE LABERGE, née Alphonse Dorais, qui est décédée à Châteauguay, le 10 juin dernier, à l'âge de 84 ans et 5 mois. Les funérailles eurent lieu en l'église paroissiale de Châteauguay le 13 juin dernier. (Lire à la page 2).

Jeune homme victime de l'onde lundi

La paisible paroisse de Ste-Philomène du comté de Châteauguay a été plongée dans la consternation lundi soir en apprenant la mort accidentelle de M. Raymond Gervais, âgé de 18 ans.

Ce dernier, fils de M. et Mme Emile Gervais, du rang de la Rivière, s'est noyé tôt lundi soir en se baignant dans la rivière Châteauguay. Le détective J.-Alfred Quenneville, de la Sûreté provinciale du Québec, dépêcha sur les lieux le détective Albert Oggier pour fins de constatations.

Le corps de la victime a été repêché 24 heures après l'accident.

"Le Courrier" ne sera pas publié le 1er juillet prochain

Nos lecteurs sont priés de prendre note que notre édition régulière du lundi "Le Courrier" ne sera pas publiée lundi prochain.

Le 1er juillet, célébration de la fête de la Confédération, nos rédacteurs en profiteront pour prendre quelques heures de repos.

Nos lecteurs trouveront dans l'édition régulière de "La Gazette" les plus récentes nouvelles de Beauharnois, Valleyfield et la région qui paraissent régulièrement dans "Le Courrier" du lundi.

GARDE INTERIEUR



M. EDOUARD QUENNEVILLE, bien connu dans les milieux colombiens de notre ville, réélu garde intérieur lors de la dernière élection des Chevaliers de Colomb de Valleyfield.

NOS ENFANTS



JACQUES, CLAUDE et GUY REMILLARD, enfants de M. et Mme Orille Remillard, de Orms-town.

Funérailles de Mme Alphonse Auguste Laberge en l'église de Châteauguay, le 13 juin

La défunte, née Alphonsine Dorais, est décédée à l'âge de 84 ans et 5 mois — Mgr J.-C. Dorais chanta le service — Son Excellence Mgr J.-A. Langlois donna l'absoute

A Châteauguay, le 10 juin 1946, à l'âge de 84 ans 5 mois, est décédée Mme Alphonse Laberge, née Alphonsine Dorais. La défunte laisse dans le deuil un fils: Philémon Laberge, de Verdun; une fille, Mme Ludovic Martel de Verdun; ses petits-enfants: Claire, Jean et Jeanne Laberge, Guy, Jules, Marcel, André, Thérèse, Louise, Jacques et Gisèle Laberge; Thérèse, Denise, Jacqueline, Jean-Marie, Etienne, Judes et Simonne Martel; deux arrière-petits-enfants: Jean-Guy Laberge de Montréal et Michelle Laberge de Beauharnois; deux belles-filles, Mesdames Philémon Laberge et Alphonse J. Allard; un beau-fils, M. Ludovic Martel; ses deux frères: M. Joseph Dorais de Montréal et Mgr Jean-de-la-Croix Dorais, P.A.; un beau-frère, M. Philorum Laberge; deux belles-soeur, Mme J. Philias Laberge et Mme Evariste Laberge, ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Les funérailles ont eu lieu jeudi le 13 juin. Le cortège funèbre quitta la demeure de M. Alphonse J. Allard pour se rendre à l'église paroissiale de Châteauguay. La levée du corps fut faite par M. le curé David Mailloux; le service fut chanté par Mgr J. C. Dorais, assisté de M. le Chanoine J. Laframboise comme diacre et de M. l'abbé Edmond Reeves-Gravel comme sous-diacre. L'absoute fut donnée par son Excellence Mgr J. A. Langlois, évêque de Valleyfield, assisté de M. le Chanoine Laframboise et de M. l'abbé Paul-Emile Leduc.

Dans le chœur on remarquait: M. le curé D. Mailloux, M. le Chanoine Aubin, M. le Chanoine Oscar Bissonnette, M. l'abbé J. A. David, M. le Chanoine J. Bourget, M. l'abbé Alex Paiment, Rév. Père Antonio Laberge, P.M.E., MM. les abbés Herménégilde Julien, Dominique Julien, A. Théorêt, Ovide Vaillancourt, Marc Dulude, Raymond McComber, Paul Leboeuf, Paul-Emile Leduc et le Frère Lévi, o.f.m.

Dans l'assistance on voyait: M. et Mme Philémon Laberge, M. et Mme Ludovic Martel, M. Joseph Dorais, M. et Mme Jean Laberge, M. et Mme Guy Laberge, Claire et Jeanne Laberge, Jules, Marcel, André, Thérèse, Louise, Jacques et Gisèle Laberge, Thérèse, Denis, Jacqueline, Jeanne, Jean-Marie, Etienne, Judes et Simonne Martel; M. Alphonse J. Allard, Gilles Allard, M. Philorum Laberge, Henri Laberge, Joseph P. Laberge, Mme J. Philias Laberge, M. et Mme J.-Emile Laberge, Mlle Cydia Laberge, M. et Mme Conrad Laberge, M. et Mme Lucien Laberge, M. et Mme Ernest Laberge, M. et Mme Théodore Laberge, M. et Mme Wilfrid Charbonneau, M. Ernest Laberge de Montréal, M. Horace Laberge, Dr Gérard Laberge, M. et Mme Georges Brassard, M. et Mme Nap. Bélair, M. et Mme Léon Allard, Mlle Irène Laberge, Mlle Berthe Laberge, M. et Mme Roland Bélair, Mlle Marie Blanche Dorais, M. et Mme Louis Pigeon, MM. Oscar Dorais, Wenceslas Dorais, M. René Dorais, M. et Mme Albert Dorais, Mme John Bertoëa, M. J. Napoléon Laberge de Beauharnois, Mme Raoul Leduc, M. Edmond Schinck, Mlle Emma Schinck, M. et Mme Fernand Schinck, M. Lévi Reid, Mlle Marie Reid, M. et Mme Lucien Sansoucy, Mlle Lucie Reid, M. René Reid, Mlle Adèle Bannan, M. et Mme Gérard Reid, M. et

M. J. E. McComber, M. et Mme Philippe McComber, M. et Mme J. Donat Durand, Mlle Aimée Primeau, M. et Mme René Primeau, M. et Mme Jules Cécyle, Mme Joachim Reid, M. et Mme Adrien Montpetit, Dr et Mme Z. E. Marchand, M. et Mme Ernest Faubert, M. Joseph Dorais, Mlle Agnès et Anna Dorais, Mme J. Ed. Crépin, M. et Mme Arthur Laberge, M. et Mme René Dupont,

M. Maurice Laberge, M. et Mme Alexandre Bourcier, M. et Mme L. P. Paré, M. et Mme Paul Allard, M. et Mme Léo Crépin, M. et Mme Honoré F. Mercier, M. et Mme Louis F. Mercier, M. et Mme Albert Seers, M. et Mme Ovide Bourdon, M. Joseph Bourdon, M. et Mme Rodrigue Allard, M. et Mme Joseph L. Giroux, M. et Mme Hervé Giroux, M. et Mme Jean-Paul Laberge, Mme Antonio Laberge, Mme Albini Bourdon, M. Alfred Dorais, M. et Mme Adrien Laberge, Mlle Carmen et Lucille Laberge, M. Joachim Chèvrefils, Mme Léonide Laberge, Mme Hector Madoire, Mlle Léona Chèvrefils, M. et Mme J. Arthur Gendron, Mme J. Edouard Laberge de Ste-Martine, J. H. Boudreau, René Valiquette, W. Fullard, E. Laurin, J. M. Gingras, Réal Bourdon, J. A. Choquette, Mme Arthur Reid, M. et Mme Joachim Dorais, Mme Joseph Reid, Mme Joseph A. Faubert, Mes-

dames Alfred Couillard, Arthur Loisel, Omer Loisel, M. et Mme Nap. Marceau, Mlle Rache Aubut de Dorion, Mlle Imelda Allard, M. Antonin Rousseau, Mlle Odette Allard, Mesdames Pierre Bourget, Joseph Prigent, DeSales Hébert, Emile Bourdon, J. E. Tisseur, Gustave Monat, J. Georges Desparois, M. et Mme P. C. Kelly, M. et Mme F. V. Thompson, M. L. Maurice Trudeau, Gérard Bourdon, Fernand Girard, Charles-Henri Laberge, Paul-Emile Bourdon, Gérard P. Laberge, M. et Mme R. Major, Mlle Thérèse Girard, M. et Mme Nap. Marceau, M. et Mme Emile Deslauriers, M. Raoul Laberge, Mlle Anna Laberge, J. Nap. Laberge de Montréal, Adrien Valiquette, Mlle Pauline et Céline Montpetit, Jean et André Montpetit, M. Armand Lefebvre de Montréal, M. et Mme Napoléon Laberge, Mme Albert A. Reid, M. et Mme Armand Thibert, Mme Gilbert Thibert, Mlle Pauline

Primeau, M. et Mme J. A. Julien, Mme Marc Gervais, Mlle Denise Girard, Thérèse Montpetit, Réjane Allard, Antonia Reid, Thérèse Bourdon, Mariette Bourdon, Simonne Desparois, Corinthe Lamoureux, Marie-Marthe Laberge, Mme Hector Gervais, Mme Joseph Chèvrefils, Mlle Deslauriers, C. Leslauriers, Jean-Marie Seers, Claire Alice Laberge, Mme Albert Maillé, Mlle Marcelle et Lilliane Tisseur, M. et Mme Alfred Reid, Mlle Lucile et Denise Reid, M. et Mme Henri Demers, Philippe Bourdeau, J. E. Deslauriers, Mme Magloire Laberge, Mme M. Kehoe, M. et Mme Ed. Mallette, M. et Mme Chamberlain, M. et Mme L. Léger, M. et Mme C. E. Racine, MM. Moïse Prigent, Emile Giroux, M. et Mme Eugène Bélanger, Albert Vallée, Marcel Descarie, Mme Eugène Allard, M. et Mme Albini Faubert, Mlle Marie Allard, Mme Léopold Poirier, Mlle (Suite à la page 6)

Poste de commande

VOICI UN chauffeur qui n'est pas importuné par les conseils de ses voyageurs! Vous vous installez confortablement... vous causez ou lisez... et vous lui laissez le soin de surveiller les signaux. Vous pensez à peine à lui qui est là, en avant, scrutant la voie à travers la pluie et le brouillard, le grésil et la neige... C'est sur cet homme que nous nous fions aussi pour transporter notre courrier et les produits de nos usines, de nos mines et de nos fermes. C'est un citoyen notable et capable que le mécanicien de chemin de fer! Il fait partie des nombreux ouvriers spécialisés qui aident à tisser la trame de notre vie économique.

"C'est ce que je veux faire"

Les jeunes Canadiens qui continuent leurs études dans les écoles techniques et dans les écoles d'arts et métiers iront de l'avant. Ils savent que la maîtrise d'un métier leur apportera de bons salaires et du travail qui comportera plus de responsabilité et qui sera plus intéressant. Tous les Canadiens à l'esprit progressif ont à cœur leur succès, car ils savent qu'un tel entraînement formera une nouvelle génération de techniciens qui seront prêts à remplir les postes de commande dans le Canada de demain.



La
Gazette de Valleyfield
et
Le Courrier
Pour les deux journaux
Six mois: \$1.25 1 an: \$2.00

LA GAZETTE de VALLEYFIELD

LISEZ
LE COURRIER
Journal hebdomadaire entièrement dévoué aux intérêts de la ville de Beauharnois et sa région.
Paraissant le lundi de chaque semaine

"Journal hebdomadaire dévoué aux intérêts de Valleyfield et de sa région"

HOMMAGE A JESUS-HOSTIE

LUTTE

DIMANCHE SOIR,
LE 30 JUIN

FINALE

Stanley Karolyi

- vs -

Salvador Cortez

SEMI-FINALE

Mike Demetre

- vs -

Henry Harris

1 — Préliminaire — 1

* * *

Billets en vente au guichet de l'aréna de Valleyfield.

Rés. 75c Gén. 50c

Des milliers de personnes prennent part à la procession de la Fête-Dieu dans le diocèse de Valleyfield — Dans les trois paroisses de Valleyfield — Reposoirs chez M. Nicholson, aux portes du terrain de l'Exposition et au Parc Champlain

Les catholiques du diocèse de Valleyfield ont rendu un vibrant hommage à Jésus-Hostie dimanche dernier à l'occasion de la Fête-Dieu. Des cérémonies imposantes se sont déroulées dans toutes les églises du diocèse de Valleyfield à cette occasion, témoignant ainsi de la ferveur des catholiques qui font partie de cette circonscription.

A la Cathédrale

Un nouveau prêtre de Dieu, M. l'abbé Yvanhoe Julien, a chanté la grand'messe à la Cathédrale de Valleyfield dimanche matin. C'est aussi ce nouveau prêtre qui porta triomphalement Jésus-Hostie par les rues de la paroisse Ste-Cécile à l'occasion de cette belle fête catholique. Des milliers de paroissiens, précédés de leur bannière respective, ont pris part à cette procession. De nombreux citoyens se sont agenouillés lors du passage de Dieu.

A Bellerive

M. Jean-Denis Cadieux, ordonné prêtre il y a à peine dix jours, célébra la grand'messe dans la paroisse Notre-Dame de Bellerive. Il porta le Très-Saint-Sacrement dans les principales rues de ce quartier afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur les fidèles. Le reposoir

avait été érigé à la résidence de M. Maurice Nicholson, rue Alexandre. Toute la paroisse a pris une part active à cette célébration à la gloire de Dieu.

Dans le Nord

M. le Chanoine Herménégilde Julien, curé de la paroisse du Sacré-Coeur, célébra la grand'messe dans le Nord, dimanche dernier. Le reposoir, comme d'habitude, avait été érigé dans le parc Champlain où une foule immense s'agenouilla au cours de la Bénédiction Solennelle du Très-Saint-Sacrement pour demander au Bon Dieu de la conduire à la vie éternelle.

Ailleurs

A Huntingdon le reposoir avait été placé à la résidence de M. Dennis J. O'Connor, M.P.P., où l'abbé Joseph Fallon, un natif de Huntingdon, bénit la population au cours des cérémonies religieuses des plus touchantes.

La procession de la Fête-Dieu dans la paroisse de Ste-Barbe eut lieu dimanche soir à 7.30 heures. Le reposoir était à la résidence de M. Brunet, environ un mille à l'est du village. Tous les corps organisés de cette paroisse ont accompagné le Très-Saint-Sacrement qui était porté par M. l'abbé Viau, de Valleyfield.

La température idéale de ce jour contribua à faire un succès complet de cette belle fête religieuse.

OEUFs CONGELÉS

En vue de protéger les consommateurs contre la vente de qualité inférieure d'oeufs congelés, la Commission annonce une ordonnance qui entrera en vigueur le 27 mai et qui établit un standard de qualité pour les oeufs congelés.

Jour de la Confédération Lundi, 1er juillet PRIX REDUITS EN TRAIN

Entre toutes les stations au Canada et à toutes les villes de la frontière américaine.

Tarif Simple Plus 25%
POUR BILLETS D'ALLER ET
RETOUR

A L'ALLER, billet valable à partir de midi, vendredi, le 28 juin, jusqu'à 2 p.m., lundi le 1er juillet.
AU RETOUR, billet valable pour retour jusqu'à minuit, mardi le 2 juillet. Heure normale.

MINIMUM DES PRIX REDUITS:
● Adultes ou enfants . 25c ●

Renseignements supplémentaires de tout agent.

Pacifique Canadien

Les Artisans terminent leur tirage par une grande soirée récréative

Le 10 juin dernier, au sous-sol de la Cathédrale, avait lieu une soirée récréative organisée par la Succursale des Artisans de Valleyfield au cours de laquelle on procéda au tirage de la lessiveuse O'Connor au profit du Camp Bosco. M. le chanoine H. Julien, aumônier de la Succursale des Artisans, présidait la soirée accompagné de M. C.-A. Vallérand, patron du district; de M. R. Chatigny, président de la succursale, et de Mme R. Chatigny; de M. A. Godin, organisateur du district; de M. L. Alary, du bureau central, et de MM. les abbés Jeannotte et Théoret. M. Victorien Maher intéressa

vivement son auditoire par plusieurs numéros de son répertoire et eut plusieurs rappels. M. Lionel Loisel était au piano d'accompagnement.

M. Juley D'Auray, cinéaste et employé de la Commission des eaux-courantes, présenta au public quatre films documentaires en couleur sur le Grand Nord Canadien. Ces films représentaient des expéditions d'arpentage, des excursions de chasse et de pêche au Nord de Québec.

Tous les assistants furent des plus enchantés de cette soirée et il (Suite à la page 7)

Les Festivals de Montréal GRAND OPERA SOUS LES ETOILES Stade Molson le mercredi, 10 juillet "LA BOHEME" GRACE MOORE

et une distribution d'artistes du Metropolitan Opera. Représentation avec costumes, effets scéniques, chœurs, grande figuration et orchestre symphonique. Prix populaires: \$1.00 à \$3.00 taxe incluse.

Toutes places réservées: bureau 14, hôtel Windsor. Commandes postales remplies sur réception d'un chèque ou mandat accompagné d'une enveloppe affranchie. Téléphones: Bélair 2238 - Marquette 4447.

A VENDRE

SLABS de Bois Franc, et de Bois Mou. Erable à \$12.50 la corde. Toutes sortes de Bois. SCIAGE DE BOIS à domicile. S'adresser à 289, rue Victoria, Téléphone 1029-J.

(13-20-27-4-P)

Célébration du JOUR DE LA CONFEDERATION le 1er juillet

- au -

TERRAIN DE L'EXPOSITION DE MALONE

Le programme de la victoire:

- Invité d'honneur, M. A.-A. GARDINER, gérant du Département des Passagers du C.N.R.
- L'HARMONIE DE VALLEYFIELD et ses 45 musiciens sous la direction de Raymond Denhez de Montréal.
- Concours musical entre les fanfares des "High School" Canadiens et Américains.
- Parade d'un mille de long.
- Courses de chevaux.
- Vos représentations favorites.
- Gigantesques feux d'artifices.
- Bingo.
- Un "Barbecue" au boeuf de l'ouest.
- Prix de présence: L'après-midi: Un Bon de la Victoire de \$50.00. Le soir: Un Bon de la Victoire de \$50.00.

Attraction supplémentaire

Sauts en parachute
Envolées de démonstration

ADMISSION GENERALE: \$0.50
L'argent Canadien est accepté au pair à la porte d'entrée et sur le terrain.
EN CAS DE PLUIE, CE PROGRAMME SERA REMIS AU 4 JUILLET PROCHAIN

4e TOURNOI ANNUEL

organisé par

LES CONSTABLES DE VALLEYFIELD

- au -

Terrain de l'Exposition

DIMANCHE, le 14 JUILLET 1946

- Courses en motocyclettes
- Courses à pieds pour femmes hommes et jeunes gens.
- 3 attractions spéciales

Détails complets la semaine
prochaine.

La Gazette de Valleyfield

Journal hebdomadaire de rédaction et d'information entièrement dévoué aux intérêts de Valleyfield et du district.

JEAN-CLAUDE LEFEBVRE, Rédacteur-en-chef

Casier postal N

44, rue Ste-Cécile

Téléphone 735

Vol. 11

Jeudi, le 27 juin, 1946

No 6

Un appel aux ouvriers...

(Suite de la page 1)

GREVE ORGANISEE PAR UNITED TEXTILE WORKERS OF AMERICA EFFECTIVE TROIS JUIIN A MONTREAL COTTONS LIMITED DE VALLEYFIELD EST CLAIREMENT ILLEGALE STOP ELLE VIOLE FORMELLEMENT PARAGRAPHE 1 DE ARTICLE 24 DE LOI RELATIONS OUVRIERES ET EXPOSE OFFICIER ET PARTICIPANTS AUX PENALITES DE ARTICLE 43 STOP ELLE VIOLE EGALEMENT DISPOSITIONS ARTICLES 35 ET 36 DE C P 9384 STOP VOUS RECOMMANDONS CONSEQUEMMENT DE METTRE FIN A GREVE IMMEDIATEMENT STOP SERVICE DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE ET CONSEIL REGIONAL DU TRAVAIL INTERVIENDRONT OU SERONT A LA DISPOSITION DES PARTIES DANS LE CADRE DE LA LEGALITE.

Quelques heures plus tard l'honorable Premier Ministre et Procureur général soulignait également l'illégalité de la grève en mettant en garde la population ouvrière contre l'agitation communiste.

Nous avons, à diverses reprises, dans des conférences de presse, réaffirmé l'illégalité de cette grève. Nous avons notamment établi la chose dans une conférence des ouvriers du textile qui eut lieu le 15 juin à Montréal et à laquelle assistaient monsieur R. Kent Rowley, directeur canadien des United Textile Workers of America, monsieur Trefflé Leduc, président de l'Union locale No 100, de Valleyfield, et messieurs Elphège Beaudoin et Gustave Francq respectivement président et secrétaire de la Fédération provinciale du Travail.

Je crois qu'il est nécessaire de préciser aux ouvriers de l'industrie textile de Valleyfield pourquoi cette grève a été déclarée illégale.

Le 3 février 1944, il y a donc un peu plus de deux ans, l'Assemblée législative et le Conseil législatif ont voté le Chapitre 162A des Statuts refondus de 1941; cette loi est connue sous le nom de Loi des Relations ouvrières.

Que demande cette loi? En résumé, elle consacre le droit des ouvriers d'être membres d'une association et de participer à ses activités légitimes. Elle oblige un employeur à négocier de bonne foi une convention collective de travail avec les agents négociateurs choisis par la majorité des salariés d'une industrie ou d'une section d'industrie. La Commission de Relations ouvrières, organisme chargé d'appliquer la Loi, accorde elle-même le titre d'agent négociateur à l'union quand elle s'est rendue compte de son caractère représentatif.

L'article 24 de la loi dit précisément ce qui suit:

"Toute grève ou contre-grève est interdite tant qu'une association de salariés n'a pas été reconnue comme représentant du groupe de salariés en cause et tant que cette association n'a pas fait les procédures voulues pour la conclusion d'une convention collective".

Cet article oblige donc une union à ne pas faire de grève:

a) tant que la Commission de Relation ouvrière ne lui a pas reconnu le titre d'agent négociateur;

b) tant qu'elle n'a pas satisfait à la procédure de conciliation et d'arbitrage déterminée par les articles 12, 13 et 14 de la loi.

En vertu de la Loi des Relations ouvrières, une association ouvrière, dès qu'elle a été reconnue comme agent négociateur, doit aviser par écrit l'employeur qu'elle désire le rencontrer pour la conclusion d'une convention collective. Après un délai de trente jours si les négociations se sont poursuivies sans succès, l'une ou l'autre des parties doit aviser la Commission de Relations ouvrières des difficultés rencontrées. La Commission alors informe le ministre qui délègue immédiatement un conciliateur gouvernemental en vue d'amener les parties à une entente. Si le conciliateur gouvernemental ne réussit pas dans sa mission, il réfère le litige à un tribunal d'arbitrage qui est composé d'un représentant des ouvriers, d'un représentant des patrons et d'un président impartial désigné par les membres du tribunal ou, à défaut de leur entente, par le ministre lui-même.

Voilà, en résumé, la procédure qui doit être suivie par toute organisation ouvrière si elle entend respecter les lois de la Province.

Vous avez là également l'explication de la première partie de mon télégramme du 4 juin, adressé à monsieur Rowley, quand je lui dis que la grève viole formellement le paragraphe 1 de l'article 24 de la Loi des Relations ouvrières.

Comment s'est comportée la Direction de l'Union dans les circonstances?

1° Elle a négligé de se faire reconnaître comme agent négociateur par la Commission de Relations ouvrières. La chose était facile. L'union n'avait qu'à présenter, à la suite d'une résolution approuvée par l'assemblée, une requête à la Commission de Relations ouvrières en vue d'obtenir la certification ou le titre d'agent négociateur. La Commission de Relations ouvrières, comme dans tous les cas, aurait délégué immédiatement des inspecteurs pour vérifier les livres de l'union en regard de la liste de paye de l'employeur et déterminer si réellement l'union représentait la majorité des salariés.

La Commission de Relations ouvrières, par ses officiers, nous atteste formellement que jamais telle requête n'a été présentée par les membres de l'union locale No 100 des Ouvriers unis du Textile d'Amérique.

La Direction de l'Union a donc violé la loi sur ce point de façon claire et évidente et les responsables s'exposent aux pénalités prévues par celle-ci.

La demande de reconnaissance doit être le premier geste à poser de la part d'une union qui veut négocier un contrat de travail avec un employeur. Comment une association peut-elle réclamer le droit de parler au nom des ouvriers quand elle refuse d'utiliser les facilités de la loi pour établir son mandat devant l'employeur, devant ses propres membres et devant l'opinion publique?

Au reste monsieur Rowley et mademoiselle Parent connaissent très bien la procédure pour l'excellente raison qu'ils l'ont suivie et appliquée dans le cas des usines d'Hochelega, Merchants et Mont-Royal de la Dominion Textile Company Limited, à Montréal.

Par ailleurs, depuis la mise en vigueur de la loi, plusieurs centaines d'unions affiliées à la Fédération américaine du Travail ou au Congrès canadien du Travail ou à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, ont suivi cette procédure à leur grand avantage, procédure qui a amené la signature d'accords collectifs améliorant les conditions de travail de leurs membres.

(Suite de la page 12)

— LES PETITES ANNONCES — Payables d'avance

A VENDRE

Paletot de castor pour hommes, très long, de première classe. S'adresser à W. M. Anderson, Herdman, Tél.: 977 Huntingdon. 27c

A VENDRE

Coqs de 4 mois, pesant 4 à 5 livres. S'adresser à M. Ildoric Quesnel, Cazaville, Tél.; 629. 27c

ON DEMANDE

On demande de vieux chevaux et vieilles vaches pour nourriture à renards. S'adresser à Hooker Fox Farm, Tél: 624r2 et 611r2, Ormstown, Qué. t.f.

AVIS

Notre office et commerce fermeront à midi (D.S.T.) tous les samedis, durant les mois de juillet et août. McDonald Robb Ltd., Valleyfield. 27-4c

DEMANDE D'ACHAT

Bicycles pour dames, ou messieurs neufs ou seconde mains, en bonne condition, paiera prix raisonnable. S'adresser à Oscar Beauchamp, 299 Danis, Bellerive, Valleyfield, Tél.: 849w. 27-4-11-18p

A VENDRE

Foulailler en bois, 28' de long et 10' de large. Idéal pour servir de camp d'été. S'adresser à 231, rue Dufferin, Tél: 1148J3, Valleyfield. 27-4p

TOMBOLA

Tombola à St-Louis de Gonzague les 20-25 et 27 juillet prochains. Organisée par la Société St-Jean Baptiste, de St-Louis de Gonzague. 4 juil.

SERVANTE DEMANDEE

Servante demandée pour ouvrage général de maison. Petite famille. Bon salaire. S'adresser à 5, rue du Marché, tél. 631, Valleyfield. 13-20-27c

A VENDRE

Magnifique chalet double neuf, avec service d'électricité, ainsi que garage, belle grève et terrasse, situé sur le lac St-François, à 7 milles de Valleyfield. Vendrions pour \$5,500. Pour information, s'adresser à Beauchamp & Frères, Ormstown, Qué, Tél. 14. 20-27-4-11c

ON DEMANDE

Toutes sortes de chars usagés à partir de 1936 à 1946. S'adresser à 72a, Chemin Larocque, Valleyfield. 20-27-4-11c

AVIS MEDICAL

Le Dr O.-E. Caza, chirurgien à l'Hôtel-Dieu, Valleyfield désire informer ses patients et le public en général qu'à partir du

1er JUILLET au 1er SEPTEMBRE

ses heures de bureau seront

11 heures a.m. à 1 h. p.m.

Dr. O. E. CAZA

VALLEYFIELD, P.Q.

(27-4-11-C)

AVIS

Je ne suis pas responsable des dettes contractées en mon nom par mon beau-gendre, Joseph Dumont. Signé PIERRE BOUCHER, Huntingdon. 20-27-4p

A VENDRE

Tapis faits à la main, tricots de toutes sortes; deux grandes chambres à louer. S'adresser à 40, rue Lasnier, tél. 1444j, Valleyfield. 27-4-11-18p

A VENDRE

Propriété de deux logis, à Bellerive, \$6,000, dont \$3,000, comptant. Occupation immédiate du logis du bas. S'adresser à Malouin & Malouin, Notaires, 44, rue Ste-Cécile, Valleyfield. 27-4c

ATTENTION

Le Dr Lucien Perron, de l'Hôtel-Dieu de Montréal, spécialiste pour les maladies des yeux, oreilles, nez et gorge, a fermé son bureau à 31, du Marché, Valleyfield, le 1er mai. Pour renseignements, s'adresser à son bureau à Montréal, 3744, St-Denis, tél. Lancaster 6868. 30 août

Le gérant de banque étonne ses clients

M. Fortier, gérant de la Banque de Montréal, dit que la plupart de ses clients qui font des emprunts personnels lui manifestent leur surprise quand il leur fait savoir que le montant total des frais qu'entraîne un emprunt à la Banque de Montréal n'est que de 27 cents par mois pour un prêt de \$100, lequel est remboursable en douze mensualités.

"Le coût en est si peu élevé" dit encore M. Fortier, "qu'il ne vaut pas la peine de le prendre en considération si on le compare à l'utilité de l'argent liquide et aux comptes que l'argent sagement placé peut rapporter."

Quand vous avez besoin d'argent, dans un cas d'urgence ou pour profiter d'une occasion—allez voir M. Fortier qui sera heureux de discuter avec vous de vos besoins financiers. (Ann.)

A VENDRE

Un très bon sofa pouvant servir pour le camp ou la galerie. En bonne condition. S'adresser à 99, rue Jacques Cartier, tél. 1123, Valleyfield. 27-4p

AVIS AUX QUILLEURS

LE SALABERRY BOWLING a fermé ses portes afin d'apporter des améliorations à ses allées et à la salle. L'ouverture se fera à une date qui sera annoncée dans les journaux locaux.

LE SALABERRY BOWLING tient à remercier bien sincèrement le public en général pour le magnifique encouragement apporté durant la saison de quilles qui vient de se terminer.

J.-ALBERT GARIÉPY,

Propriétaire

CORPORATION
de
PRET ET REVENU
Emilien Drouin
représentant
215, Grande-Ile, Valleyfield
Tél. 1619-W

Le domaine de la femme

POUR VOS TOILETTES DE
TOUTES SAISONS RENDEZ-
VOUS CHEZ
J.-L. Turcotte
NOUVEAUTES POUR DAMES
FLEURS DE TOUTE OCCASION
203, Victoria Tél. 488
Valleyfield, P.Q.

Jeudi, le 20 juin, 1946

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Page 5

Les Nouvelles Sociales

M. et Mme Ludovic Poulin de Bellerive, sont de retour d'un voyage d'une semaine, à St-Jules de Beauce chez leurs parents.

M. Bernard Vinet ainsi que Mlle Renée Dorais, de Valleyfield, de passage samedi et dimanche dernier chez M. et Mme Laurent Faubert.

Bonne fête à Mme Alphège Chabot de Denville, Co. de Richmond, Québec, qui célébrera le 28 juin son anniversaire de naissance. De la part de sa soeur de Bellerive.

Mme Joseph Raymond de Huntingdon, à Valleyfield dimanche dernier, chez sa fille, Mme Wilfrid Dalais.

Mme Léo Lalonde et ses fillettes Micheline et Lise, de Montréal, rendaient visite en fin de semaine à

Mme R. Ireland de Bellerive. M. et Mme Joseph et Maurice Villeneuve, Mlles Estelle et Agnès Villeneuve ainsi que M. J. Mercier de Valleyfield, passent la semaine à Québec, chez leurs parents.

M. et Mme Marcel Bessette de Bellerive, à Farnham, lundi dernier, pour assister à une partie de balle molle.

M. et Mme Ferdinand Lachance et leurs enfants Micheline et Yvon de Valleyfield, ont passé huit jours au Lac Mégantic, à St-Martin, St-Honoré, St-Côme de Beauce.

M. et Mme Ernest Leduc et leur fils Pierre de Deep River, Ont., sont actuellement en vacances d'une semaine à Valleyfield, chez leurs parents.

Bonne fête à Mme Hervé Jou-

barne, qui célébrera le 5 juillet son anniversaire de naissance. De la part de son père et de sa mère.

M. Arthur Rousseau de Laprairie, en visite à Valleyfield chez M. et Mme Philippe Hudon et Joseph Rousseau.

Mme Eddy Ramsay et son fils Gilles sont de retour à Valleyfield après avoir passé quelques jours à Québec chez leurs parents.

Mlles Marielle Bergeron, Lilianne Dion, Rita Monnette, Thérèse Séguin, Thérèse Benoit, Colombe Benoit, Hortense Malo, Muriel Leconte, Rita Boucher de Valleyfield, en pèlerinage à Rigaud, lundi, le 24 juin.

Mlle Henriette Gauthier, Mme Gonzague Daigneault, M. Paul et Jean Daigneault, assistèrent à la parade de la St-Jean Baptiste à Montréal.

Mmes Willie Lavoie et Albini Barré, de Montréal, actuellement en visite à Valleyfield, chez leurs parents.

M. et Mmes Alexandre Boyer et René Gagnon, de Montréal, ont passé quelques jours au chalet de M. Bernard Boyer, à Bellerive.

M. et Mme Joseph Joubarne de Valleyfield recevaient dimanche et lundi: M. et Mme Mauril Joubarne et leurs enfants de Montréal ainsi que M. et Mme Paul Joubarne et leurs fillettes Solaine et Huguette des Trois-Rivières.

M. et Mmes Euclide Lebeuf, Clément Himbeault, Octave Faubert de Valleyfield, ont fait un séjour d'une semaine à Deep River chez leurs parents.

M. Gérard Roy, fils de M. Alfred Roy, actuellement dans sa famille, après un séjour de près de deux ans outre-mer.

M. et Mme C. Corbeil et leurs enfants Sherley et Armand, Mme Alphonse Nadeau, M. Emile Colombe, de Chicope, Mass., ainsi que M. et Mme Oscar Franklin et leur fille Jeannette, de Springfield, Mass., étaient à Valleyfield samedi dernier pour assister au mariage "Gagnon-Lupien".

M. Rolland Pilon de Bellerive (Suite à la page 13)

Ceux qui seront pris à jeter des herbes dans la baie iront en cour

Plusieurs citoyens de Valleyfield qui demeurent près des rives de notre belle baie St-François ne semblent pas se rendre compte qu'ils mettent en danger le bien-être de la santé publique en jetant de l'herbe ou encore tous autres déchets dans les eaux de la baie. Nous savons que tous les citoyens

de Valleyfield boivent de cette eau; bien qu'elle soit filtrée et que l'aqueduc soit de premier ordre, il est tout-à-fait impossible d'enlever à l'eau ce goût déplorable qu'elle prend au contact de ces déchets.

Il est si facile de ramasser l'herbe qu'on vient de couper et

(Suite à la page 12)

MARIAGE PREVOST-BRUNET A VALLEYFIELD



Jeudi dernier, à la Cathédrale de Valleyfield, à neuf heures, était célébré le mariage de Mlle HELENE BRUNET, fille de Mme Elzéar Brunet, de Valleyfield, à M. LUCIEN PREVOST, fils de M. et Mme Joseph Prevost, également de notre ville. Au retour de leur voyage de noces, M. et Mme Prevost habiteront à Valleyfield. (Photo Raymond Lavoie).

Enfin . . .

Vous pouvez commander

des

FILIERES

En acier — grandeur lettre ou légale
(Livraison: 4 semaines)

4 TIROIRS OU MOINS—

PRIX A PARTIR DE: **\$29.00**

Aussi

Bureaux ultra-modernes

TOUT EN METAL

Pour sténographes ou patrons

Classeurs - bois ou métal (toutes grandeurs)

Voûtes d'acier pour papeterie



REPARATION
de clavigraphes
Machines à additionner
Caisses enregistreuses,
etc.

Un endroit exclusif
Dans la région pour se
procurer:

- Clavigraphes
- Caisses enregistreuses
- Machines à additionner
- Coffre-forts
- Systèmes de crédit
- Livrets de comptoir

Nous nous empressons
de vous donner toutes
les informations requi-
ses.

Gabriel Langevin

McCASKEY SALES & SERVICE
25, du Marché • Tél. 324

MARIES RECEMMENT




Le mariage de Mlle GISELE SAUVE, fille de M. et Mme Victor Sauvé, de Valleyfield, à M. MAURICE DAOUST, fils de M. et Mme Domina Daoust, de St-Louis-de-Gonzague, a été célébré samedi dernier, le 22 juin, en la Cathédrale à 9 h 30.

MARIAGE BIRKETT-LOISELLE



Le mariage de Mlle HELENE LOISELLE, fille de M. Phidime Loiseau, de Valleyfield, à M. GEORGES BIRKETT, fils de M. Georges Birkett, également de Valleyfield, a été célébré lundi dernier, le 24 juin, en l'église du Sacré-Coeur à 9 h.



Courses de chevaux à Valleyfield

Dimanche le 7 juillet

au Terrain de l'Exposition

Classe	Programme	Bourses
2.29	Trot et Amble	\$100.00
2.22	Trot et Amble	\$180.00
Free-For-All — Pour tous trotteurs ou ambleurs.		

**BOURSE — \$250.00 — BOURSE
SANS DEDUCTION**

Organisé par:
SYNDICAT TROT ET AMBLE DE VALLEYFIELD
R. MERCIER R. LABEL

44, rue Cossette
Tél. 855

184, rue Ellice
Tél. 1608-W

ARTHUR MARCIL :---: ALBERT MARCIL

CONTRACTEURS
CONSTRUCTION - CIMENT - MENUISERIE
Spécialité: Transport de bâtisses
Ouvrage Garanti Service Assuré
VALLEYFIELD, QUE.

9-16-23-30p

Funérailles de Mme Laberge . . .

(Suite de la page 2)

Madeleine et Pauline Leduc, Mme Lucien McDougal, Mme Paul Martel, M. Louis-Joseph Leduc, Mlle Clo. Leduc, Mme Rhésa Hétu, M. et Mme P. H. Morin, M. et Mme Wilfrid Deniger, Gaston Beaudet, M. et Mme P. Alphonse Perreault, M. Guy Perreault, Mlles Madeleine et Pierrette Perreault, M. et Mme S. Wayland, M. et Mme A. Lalonde, Mme Henri Boyer, Mlles Jeanne d'Arc et Jacqueline Hamel, M. Alphonse Schinck, J.-Bte Prud'homme, Pierre, Raymond, Louise et André Allard, M. et Mme Arthur Couillard de Beauharnois, M. et Mme Laurent Beaulieu, Mme A. Beaulieu, H. Hurteau, Sr. Marie du Rosaire, supérieure du Couvent de Beauharnois, Sr. Marie Alice Anna du Couvent de Beauharnois, deux religieuses des Clarisses de Valleyfield, Mlles M. Primeau et J. Laurin, Alex, Paul, D. Riquier, D. Brousseau, Laurent Leduc, J. E. Charlebois, Hector Goyette, Jean Lapointe, Gisèle Goyette, Robert Deschênes, J. Nap. Laberge de Châteauguay, Félicia Desparois, Jean Baptiste Bourdon, Armand Rose, Josaphat Pitre, J. Baptiste Charles Laberge, Georges R. Desparois, Léo Desparois, Robert Laberge, M. et Mme Alcibiade Laberge.

Offrandes de messes
M. le Chanoine J. Laframboise, M. le Chanoine Oscar Bissonnette, M. l'abbé Alex. Paiement, M. l'abbé José-Maria Laroque, M. l'abbé H. Marleau, M. l'abbé Jean-Paul Patenaude, Les membres de la L.O.-C. Beauharnois, les Religieuses du Couvent de Beauharnois, les Religieuses de l'Ecole Marie-Rose de Beauharnois, M. et Mme Philémon Laberge, M. et Mme Ludovic Martel, Mlles Claire et Jeanne Laberge, M. et Mme Jean J. Laberge, Mlles Thérèse, Louise et Gisèle Laberge, M. et Mme Guy Laberge, M. et Mme Marcel Laberge, Mlle Marie-Blanche Dorais, M. et Mme Oscar Dorais, Mlles Fernande et Anne-Marie Dorais, M. et Mme Henri-Paul Bélanger, M. et Mme Albert Dorais, M. et Mme Jean Dorais, M. et Mme Conrad Laberge, Mlle Irène Laberge, famille Philorum Laberge, Mme Arthur Laberge, Mme Blanche D. Leduc, Mlle Léonie Bourdon, Mlle A. Laberge, M. et Mme Lucien Sansoucy, famille Lévi Reid, famille J. E. McComber, M. et Mme L. Philippe McComber, Mlles Rachel et Françoise Aubut, M. et Mme S. Wayland, M. et Mme Hector Choquette, M. et Mme Armand Thibert, famille J. Ovide Leduc, les employés de la Division des Engrais Chimiques de la Canada Packers Ltd., M. et Mme Antonin Rousseau, M. et Mme Rodrigue Allard, Mlles Johanna et Pauline Primeau, M. et Mme Donat Durand, M. et Mme Roland Hétu et Mme Gaucher, Mme Rodolphe Gingras, Mlles Laurin et Primeau, Mme Emile Deslauriers, M. et Mme Eugène Bé-

langer, M. et Mme O. Grignon, Messieurs Elphège et Joseph L'Abbé.

Bouquets Spirituels

La Supérieure et les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Châteauguay, Mère Abbessse et la Communauté des Pauvres Clarisses de Valleyfield, Soeur Eusébie des Religieuses de la Providence de Cartierville, la Supérieure et les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, Mlle Imelda Allard et les élèves de 4e année du Jardin de l'Enfance de Longueuil, Mlle Cécile Dorais, M. Clément Desautels, Mlle Alphonsine Cécyre.

Télégrammes
M. et Mme Cecil Darnell, J. H. Therrien, M. et Mme J. M. Pépin, Ernest Lacroix, M. et Mme O. Grignon, M. et Mme A. Derouin, Mlles Marie-Anne et Rose Leduc,

M. et Mme R. Durocher, M. et Mme Adrien Renouf, Mlle Alma Gingras.

Sympathies
M. et Mme Honoré F. Mercier, M. et Mme Paul E. Lapalme, Mlle Clara Barrette, M. et Mme René Barrette, Mme Lucille St-Denis, Société Coopérative Agricole de Châteauguay, Caisse Populaire de Châteauguay, M. et Mme Joseph Dorais et famille, M. et Mme Louis F. Mercier, Mme C. H. Hébert et famille, M. et Mme Nap. Bélair, Cercle des Fermières de Châteauguay, Mlle C. Lamoureux et les Employées du Téléphone de Châteauguay, le Gérant et le Personnel de la Commission d'Assurance-Chômage de Beauharnois, Mme Omer Quintal, M. et Mme Majorique Daigneault, M. et Mme Hervé Samsor, Mme Henri Boyer, Mlle Gisèle Goyette, Mlles Marcelle et Lilliane Tisseur, Mme Louis Daigneault et famille, M. l'abbé H. Marleau, M. l'abbé J. P. Patenaude, M. l'abbé J. M. Laroque, Soeur A. Blain, Soeur Cécile Trudeau, Sr. Adrienne Gagné, Sr. Emilienne des Soeurs Grises du Manoir de Châteauguay, Mlle Lucille Laberge de Chicago, M. et Mme Henri Boudreault, Mlles Marie-Paule et Gabrielle Guérin, Mlle Laurette Cécyre, A. Godin, O.

Cloutier, M. Legault, Mlles L. Mallette, J. Lamoureux, M. Daous', M. et Mme Joa. Reid, L. Leduc.

Remerciements
Mgr Jean-de-la-Croix Dorais, P.A., et la famille Laberge remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie, à l'occasion de la mort de Mme Alphonse Auguste Laberge, soit par offrandes de fleurs, de messes, bouquets spirituels, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles.



Les Pilules du Dr. Chase
Pour les Rognon et le Foie

Pour **BON APPÉTIT....
BONNE DIGESTION**

VICTOIRE D'UN PÈRE CONTRE LES FLAMMES!

Le Prix Dow
VA À DANIEL BROWN

LE PRIX DOW

est une citation faite aux actes de courage extraordinaire et se présente sous la forme tangible d'une Obligation de la Victoire de \$100 en expression de gratitude. Le Comité du Prix Dow, composé des éditeurs des quotidiens importants de Montréal, accorde les prix d'héroïsme à la recommandation d'une agence de nouvelles de réputation nationale.

Le sommeil de Daniel Brown, de Nanaimo, C.B., était agité. Quelque chose le fit tousser et il se réveilla. C'était de la fumée . . . et, au premier étage, il entendit le crépitement des flammes. Sa maison était ravagée par l'incendie.

Vitement, il fit sortir son épouse. Puis, il retourna dans le brasier ardent et s'emparant de deux enfants, il réussit à en sortir encore une fois. Mais un des garçonnets de 4 ans avait été oublié. Une troisième fois il se lança dans les flammes, mais après avoir réussi à pousser le petit hors du danger, une poutre tombée du plafond, l'emprisonna. Sérieusement brûlé, il réussit à se libérer et se traîner au dehors.

Le courage et le dévouement de Daniel Brown sont dignes des plus grands éloges. C'est avec fierté que nous lui présentons le Prix Dow.



Cigarettes

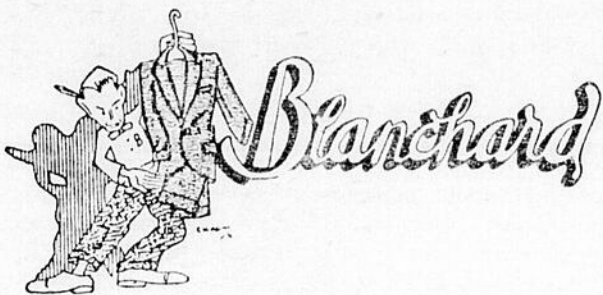
SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure
sous laquelle le tabac
peut être fumé"



SPECIAL

Chez



JUSQU'AU **6** JUILLET

NETTOYAGE PRESSAGE

Habit complet	0.85
Costume de dame	0.85

Pressage Seulement

Habit complet	0.40
Costume de dame	0.40

M. BLANCHARD tient à mettre sa clientèle en garde contre les solliciteurs qui n'offrent aucune protection aux marchandises que vous leur offrez ou ceux qui emploient le nom BLANCHARD comme réclame bien que ne travaillant pas pour nous.

CHEZ BLANCHARD exigez toujours votre reçu car BLANCHARD est une maison RESPONSABLE où vous obtenez toujours un nettoyage des plus luxueux.

UN SERVICE des plus rapides vous est donné par cette maison qui comprend un personnel expérimenté.

IL NE FAUT PAS OUBLIER que toutes les pièces que vous nous confiez sont protégées contre le FEU ET LE VOL pour la durée du temps qu'elles sont dans nos ATELIERS.

Téléphonez 60

et notre voiture passera chez-vous dans un court délais.

BLANCHARD

313, rue Danis

Valleyfield, Qué.

Les artisans ...

(Suite de la page 3)

est à espérer que M. Jules D'Aray reviendra de nouveau à Valleyfield pour présenter d'autres de ces intéressants films. Tous l'en remercient sincèrement.

M. Armand L. Godin, organisateur du district agissait comme maître de cérémonie.

M. Wilfrid Brazeau, propagandiste et Simon Daoust, secrétaire de la succursale, présidèrent au tirage. M. le chanoine H. Julien fut invité à tirer le nom du gagnant. L'heureux gagnant de cette magnifique lessiveuse fut M. Arthur Primeau de la rue St-Laurent.

Lundi dernier, le 17 juin, les membres du Conseil des Artisans se rendirent à l'évêché pour présenter au nom de tous les sociétaires de Valleyfield à Mgr P.-E. Léger, curé de la Cathédrale, un chèque de \$175.00 au profit du Camp Bosco.

Des remerciements sont adressés à tous ceux qui contribuèrent au succès de ce tirage.

- CONSULTATIONS
- COMPTABILITE
- IMPOT SUR LE REVENU
- TENUE DE LIVRES
- IMMEUBLES

ROBERT SAUVÉ B.A.

Etudes Commerciales Supérieures

TEL. 706

57, rue Nicholson
VALLEYFIELD, P.Q.

*ET MAINTENANT, avec
l'autre main, M. Durand*



IL faut deux mains travaillant en coordination pour bien traire une vache... tout comme il faut une canalisation électrique suffisante pour bien distribuer l'énergie au foyer ou sur la ferme.

Si vous procédez à l'électrification de votre ferme, songez à vos besoins futurs et ne posez pas des fils insuffisants, qui ne vous donneront qu'un service limité. Pour une ferme ordinaire, il faut au moins un service de 60 ou 100 ampères de 110/220 volts.

ÉCONOMISEZ EN POSANT TOUT DE SUITE LES FILS NÉCESSAIRES!

Tout électricien peut exécuter un travail "d'aubaine", mais un travail "d'aubaine" n'est pas toujours satisfaisant. Etudiez vos projets d'électrification avec votre marchand d'accessoires électriques ou le bureau Shawinigan le plus rapproché. Ils vous aideront à prévoir vos besoins et à déterminer les circuits nécessaires non seulement pour tout de suite, mais aussi pour l'avenir.

L'expansion future exige dès maintenant une canalisation suffisante.

The Shawinigan Water & Power Company

Électricité Produits Chimiques
GÉNIE CIVIL TRANSPORT CONSTRUCTION



*Voici deux
soupes favorites
pour l'été*

**Soupe Crème de
Légumes Verts**

et

**Soupe Crème de
Pois Verts**

Condensées

HEINZ

Vous vous régalez de la saveur des légumes de choix frais cueillis — du velouté de la crème fraîche épaisse... qui ont mijoté par petites quantités.

57



Mlle L. Perron et M. Brault remportent les honneurs du tournoi chez les Chevaliers

Le premier tournoi de tennis de la saison remporte un vif succès dimanche dernier — Tournoi pour les membres seulement — Mlle Bisailon et M. Richer sont éliminés dans la finale

Les membres du club de tennis des Chevaliers de Colomb se sont faits valoir dimanche dernier à l'occasion du premier tournoi de tennis de la saison 1946. Une foule assez nombreuse assista à la partie finale qui eut lieu dimanche soir sous les lumières électriques.

Mlle Lucile Perron et M. Antonio Brault ont remporté les honneurs de la série finale en triomphant de Mlle Françoise Bisailon et de M. Albert Richer, 6-1 et 6-4. Les vainqueurs et les perdants ont été chaleureusement applaudis par les spectateurs pour leur belle performance au cours de ce match.

La série semi-finale mettait aux prises les équipes suivantes: Vigeant-Laberge vs Perron-Brault et Bisailon-Richer vs Brassard-Lalonde. Cette série fut une des principales attractions de la journée.

Les vainqueurs recevront de jolis prix à la fin de la saison.

Voici les résultats de ce tournoi entre les membres du club de tennis des Chevaliers de Colomb à Valleyfield:

Première série

Mlle F. Primeau et Jacques Dionne vs Mme J. Dégré et Roger Gagné, 6-1; Mlle F. Bisailon et Roger Laberge vs Mme A. Richer et Gérard Cadieux, 6-5.

Deuxième série

Mme Dégré et Roger Gagné vs Mme Richer et Gérard Cadieux, 6-4; Mme Vigeant et Ivan Laberge, 6-4, vs D. Durocher et A. Marleau; M. Rousseau et J. P. Durocher vs M. St-Michel et F. Trépanier, 6-2; M. Brassard et P. Cadieux vs L. Perron et A. Brault, 6-0; M. Rousseau et J. P. Bisailon, 6-4, vs F. Primeau et A. Malboeuf; F. Bisailon et A. Richer, 6-0, vs Denise Durocher et Gilles Miron; M. Brassard et J. Lalonde, 6-1, vs Marie-Dégré et J. G. Primeau; D. Durocher et E. Guay vs Mme Dégré et Ray. Leduc, 6-0.

Trisième série

Richer-Cadieux vs Vigeant-Laberge, 6-1; St-Michel-Trépanier vs Perron-Brault, 6-4; Rousseau-Bisailon vs Bisailon-Richer, 6-3; Brassard-Lalonde, 6-5, vs Dégré-Leduc.

Semi-finale

Vigeant-Laberge vs Perron-Brault, 6-1; Bisailon-Richer, 6-2, vs Brassard-Lalonde.

Finale

Mlle Lucile Perron et M. Antonio Brault, 6-1 et 6-4, vs Mlle Françoise Bisailon et M. Albert Richer. M. Bruno Girard est le président du club de tennis des Chevaliers de Colomb à Valleyfield.

AVIS AUX PARENTS

Chers parents, Nous aimons vos enfants comme vous les aimez; c'est pourquoi nous avons pensé vous faire plaisir en organisant spécialement pour eux une oeuvre de vacances que nous appelons O.T.J., c'est-à-dire "Oeuvre des Terrains de Jeux".

Nous vous invitons à envoyer vos enfants sur le terrain: Paroisse Ste-Cécile; Terrain du collège. Paroisse Sacré-Coeur; Terrain de l'école Garneau.

L'inscription qui est gratuite aura lieu le 1er juillet aux terrains de jeux de chaque paroisse à 9.45 hrs a.m.

La direction est confiée aux séminaristes aidés de moniteurs laïques.

Nous attendons vos enfants avec des jeux, du soleil et de la joie. Qu'ils viennent en foule.

O.T.J.

"Finland" et de nombreux autres. La deuxième course sera une classe 2.22 pour une bourse de \$180.00 sans déduction. Plusieurs

CLASSEMENT DES CLUBS DE LA LIGUE DE BALLE-MOLLE SOUTHWESTERN

	P.J.	G.	P.	Pts.
Hôtel Mallette	9	8	1	16
Maisonneuve	9	4	5	8
Huntingdon	7	3	4	6
Ormstown	7	3	4	6
Valleyfield Legion	8	2	6	4

Parties de mardi comprises

chevaux de Valleyfield participent aux différentes épreuves de cette course dont la fameuse Irene Scott, de M. Adrien Cholette de Valleyfield, et Tony Texas Grattan des frères Courchesne, également de Valleyfield. Au cours de la semaine dernière, Irene Scott et Tony Texas Grattan décrochèrent chacun une première aux courses de Blue Bonnets à Montréal.

Le clou de la journée sera sans contredit le fameux Free-For-All que tous les amateurs attendent avec impatience. Ce Free-For-All sera l'un des meilleurs présentés à Valleyfield depuis nombre d'années. Plusieurs chevaux de renommée prendront part à cette course. De

Valleyfield, l'on remarquera la fameuse jument de M. R. Brault; de Howick, Hollyrod Francis; tandis que M. Eugène Leboeuf de Beauharnois sera à Valleyfield avec son fameux cheval Grattan Henley.

Les organisateurs du Syndicat Trot et Amble de Valleyfield ont réussi après maintes démarches, à s'assurer les services de "Finland", le fameux cheval de MM Brisebois et Bonnenfant. Les amateurs locaux connaissent très bien ce cheval pour l'avoir vu maintes et maintes fois à l'oeuvre sur la piste locale. Chaque fois qu'il vint à Valleyfield, Finland connu un très grand succès en remportant presque toutes les épreuves.

Le plus gros free-for-all depuis nombre d'années à Valleyfield le 7 juillet

Continuant sa politique de toujours faire mieux, le Syndicat Trot et Amble de Valleyfield, présentera

4e concours de tir à Valleyfield mardi, le 2 juillet

Mardi soir prochain, le 2 juillet, aura lieu au parc Sauvé, le quatrième tir de pigeons d'argile du Club des Tireurs de Valleyfield.

Le concours du 18 juin fut remporté par M. Alcide Mercier qui réussit un score parfait de 25 sur 25. M. L. Allard obtint 24 sur 25.

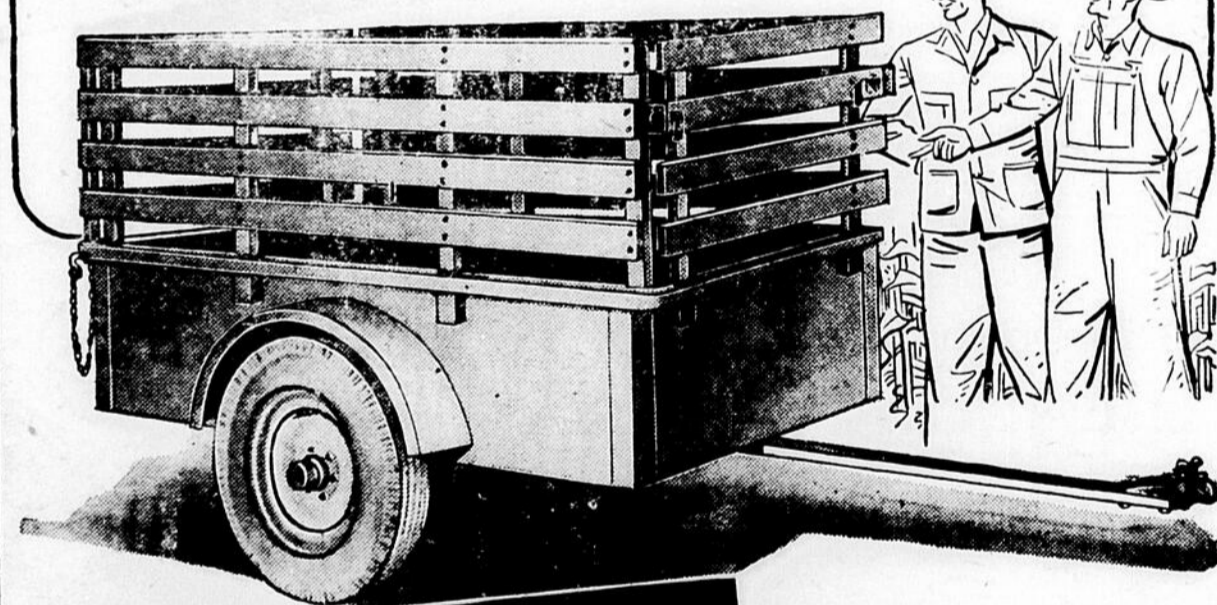
Les tireurs se font de plus en plus nombreux, à chaque concours, et il n'y a pas de doute que la rivalité sera grande, mardi soir prochain.

son deuxième programme de la saison dimanche, le 7 juillet prochain. Ce programme comprendra trois classes dont un grand Free-For-All.

La première classe sera un 2.20 pour trotteurs et ambleurs pour une bourse de \$100.00 sans déduction. Cette classe comprendra une douzaine de chevaux des comtés environnants ainsi que des chevaux de Montréal et de Laprairie. Parmi ceux qui prendront part à cette course, il faut mentionner entre autres, Effective Patch appartenant à M. Damase Rice, de Caughnawaga, De McKinney propriété de M. Romuald Courchesne, de Valleyfield, Mannie Hanover de MM. Brisebois et Bonnenfant, les propriétaires du fameux cheval



Très pratique pour le transport sur toute ferme!

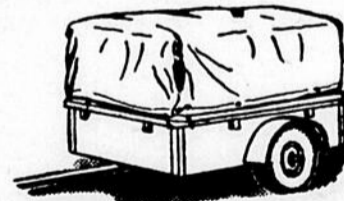


BIG, 8-FT. DAVID BRADLEY All-Steel TRAILER

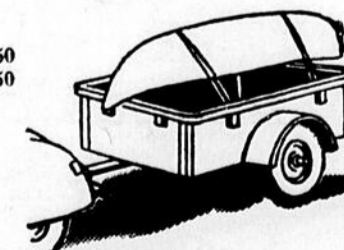
- 2 pneus neufs en caoutchouc, les chambres à air comprises
 - Construit spécialement pour les travaux de la ferme
- \$179.50** moins les côtés
- Avec un lourd tarpaulin \$249.50
Avec les côtés extension en bois franc \$214.50

Voici la nouvelle remorque DAVID BRADLEY qui vous aidera à épargner beaucoup de temps pour les travaux de la ferme. Sa capacité est de 3000 livres. Cette boîte, construite en acier, mesure 8 pieds de longueur par 50 1/4 pouces de largeur sur une profondeur de 18 pouces. Elle peut contenir 40 boisseaux de grain ou 18 à 20 bidons à lait de dix gallons. Elles sont munies de coussinets Timken résistant aux plus durs chocs même à une très grande vitesse. Les roues à disques réversibles ordinaires sont changeables avec d'autres équipements. Crochet de qualité supérieure construit sur le modèle d'un tracteur. Voyez-là dès aujourd'hui!

Épargnez en achetant vos articles de transport chez SEARS



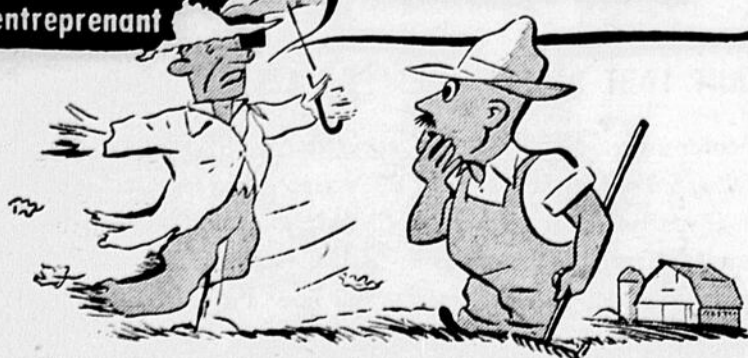
PROTEGEZ VOS CHARGES
Les lourds tarpaulins de Sears résistent à l'eau et sont à l'épreuve du feu. Les coutures sont doubles. Les "grommets" en métal résistent aux câbles.



FRES UTILE POUR LES SPORTIFS
Servez-vous de cette remorque, très facile à tirer, pour vos voyages au camp d'été. Apportez avec vous les articles qui rendent la vie de camp plus confortable et plus agréable.

Argent disponible POUR LE FERMIER entreprenant

ÊTES-VOUS ASSURÉ CONTRE LA GRÊLE?



Ne prenez pas de risques avec les fléaux! Etes-vous entièrement protégé contre la grêle, le feu, le vol, les accidents? Un prêt pourrait-il vous aider? Retenez qu'en demandant un prêt à la B de M vous ne sollicitez pas un faveur. Nous sommes là pour prêter. Voyez le gérant de votre succursale. Demandez le dépliant: "Questions au fermier entreprenant".

BANQUE DE MONTRÉAL
au service des Canadiens dans toutes les sphères de la vie depuis 1817



Satisfaction garantie ou argent remis chez



53, est rue Main Malone, N.-Y. TEL. 40

Précurseurs du royaume de Dieu

C'est la mission de notre peuple, définie par Mgr P.-E. Léger, prédicateur de la messe de minuit de la S.-Jean-Baptiste, à Notre-Dame

Le monde d'aujourd'hui s'apparente fort à celui qui entendit la voix de Jean le Baptiste annonçant le royaume de Dieu et prêchant la pénitence. A son exemple, nous devons nous persuader de notre mission de hérauts du Christ dans une société glissant à la dissolution. C'est là le parallèle qu'établissait Mgr Paul-Emile Léger, P.D., vicaire général du diocèse de Valleyfield, à l'occasion de l'historique messe de minuit qui marquait, dimanche soir, à Notre-Dame, Montréal, la reprise de la Noël d'été, cette pieuse coutume médiévale.

A titre d'aumônier général de la Société S.-Jean-Baptiste, Mgr Olivier Maurault, P.D., recteur de l'Université de Montréal, officiait au saint sacrifice, assisté de M. Etienne Blanchard, P.S.S., aumônier régional, et de M. l'abbé Philémon Desmarchais, propagandistes des Caisses populaires Desjardins.

Bénédictio des pains

Avant la messe, Mgr Maurault a béni les pains qu'ont ensuite distribués un groupe de jeunes filles vêtues de robes dont la coupe s'inspirait de la mode d'autrefois, et les couleurs de celles du drapeau canadien-français, bleu et blanc. Saint Jean-Baptiste et le Canada

français

Après avoir indiqué de quelle piété les premiers chrétiens entouraient le précurseur du Messie, le prédicateur a prouvé que ce culte, au Canada français, s'enchâsse dans des dates mémorables. La première messe, n'a-t-elle pas été célébrée le 24 juin 1615? Le feu de la Saint-Jean, dont la flamme a fait la joie de milliers de personnes, au parc Lafontaine, ne rappelle-t-il pas cet autre bûcher qu'allumait le

gouverneur de la Nouvelle-France il y a exactement trois siècles?

Cette tradition prendra un sens symbolique après la cession du Canada. "Après 1660, a dit Mgr Léger, c'est autour de ces feux de joie que notre peuple commence à revivre sa vie catholique et canadienne-française". Le prédicateur montre ensuite la part qu'a jouée Mgr Bourget dans le renouveau créé par la Société S.-Jean-Baptiste il y a un siècle. "Ce sont ses chefs spirituels, affirme-t-il, qui ont fixé aux Canadiens français leurs voies et leurs destinées".

Périls modernes

Notre milieu n'est pas si différent de celui qui livrait en spectacle à Jean le Baptiste ses ambitions politiques, sa volupté, son égoïsme. "Autrefois, a précisé Mgr Léger, nous luttions contre ceux qui en voulaient à notre langue, à nos institutions. Nous avons survécu. Mais aujourd'hui, nous avons à lutter contre les ennemis mêmes de l'Eglise qui veulent exiler Dieu de la société. Et le pire, c'est qu'ils ont trouvé des complices parmi les nôtres.

"Il y a un laïcisme officiel ou officieux qui s'évertue à chasser Dieu de la vie publique. C'est là le premier jalon de l'oeuvre de déchristianisation poursuivie par les ennemis de l'Eglise. On tente aussi de séparer la richesse de la morale. Dans le monde des affaires, l'homme contemporain oublie souvent de conformer sa conduite aux préceptes de la morale chrétienne. Les relations sociales sont faussées par le marxisme que, par une corruption du vocabulaire qui est une autre tactique de l'irréligion, on infiltre dans la masse sous d'autres vocables."

Congrès de la Fédération des Institutrices Rurales

A Beauceville, du 29 juin au 2 juillet inclusivement — Décisions importantes — Nombreuse délégation

Tel qu'annoncé déjà, LA FEDERATION CATHOLIQUE DES INSTITUTRICES RURALES tiendra son 8ème congrès provincial à l'Ecole Normale de Beauceville, du 29 juin au 2 juillet prochain.

Le congrès débutera samedi soir, 29 juin, à 8 h. 30, par l'allocation de bienvenue de la présidente du District No 54 et du Comité de réception, Mlle Jeanne Poulin. Cette allocation sera suivie du discours d'ouverture de la présidente provinciale, Mlle Laure Gaudreault, de La Malbaie. Chaque Association donnera ensuite le résumé de ses activités de l'année et la secrétaire générale, Mlle Marguerite Gaudreault, présentera le rapport de la Fédération pour 1945-46.

M. Léo Guindon, de Montréal, président de la CORPORATION GENERALE des Instituteurs et institutrices Catholiques de la Province, occupera le fauteuil du président d'honneur à cette séance d'ouverture.

Outre les questions d'enseignement, de perfectionnement professionnel et d'éducation proprement dites, les déléguées étudieront la situation faite aux institutrices rurales par les articles 24 et 25 de la Loi No 48 adoptée à la dernière session de la Législature provinciale, et aviseront aux moyens de maintenir les échelles de traitement accordées aux institutrices par les comités d'arbitrage.

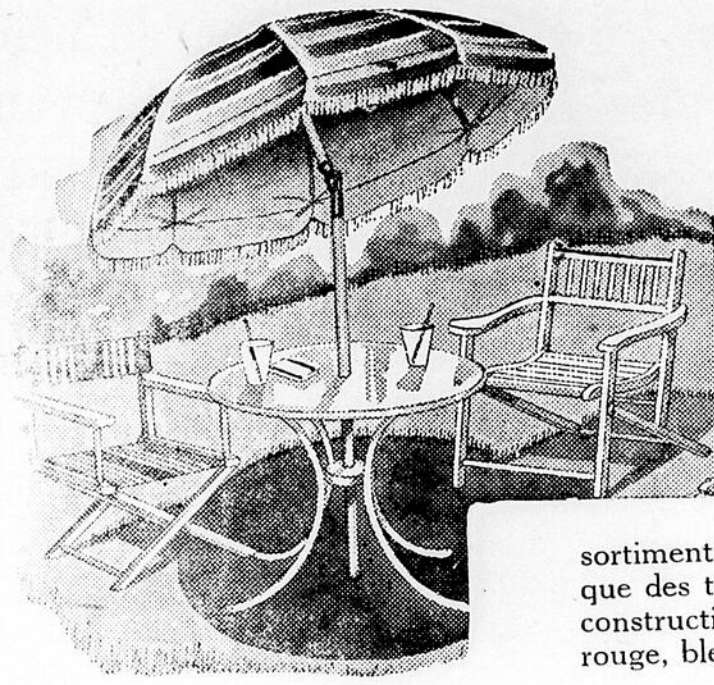
Remerciements Providence Saint-Aubin

Les religieuses de la Providence Saint-Aubin remercient très cordialement les personnes qui ont témoigné de leur générosité à l'occasion de la distribution des prix: Les généreux bienfaiteurs ont été: Monsieur le Curé J.-D. Saint-Aubin, M. l'abbé E. Levac, M. l'abbé A. Pilon, M. le docteur Y. Brassard, Mme N. Jodoin, Mlle M. Ange Lebeuf, MM. Adrien et Georges Lebeuf, Les Frères du S. Coeur, M. J. O. Quesnel, Mme Onésiphore Gauthier, M. A. Charland, M. Victorien Maher, Mmes Lionel Beaudry, A. Bougie, Beaugie, A. Boyer, L. Hamel, L. Hamel, E. McDougall, Mlle M.-M. Auclair, Mme G. Loïselle, la Directrice de l'Ecole de Bellefleur, Mme A. Duquette, Mme Hallé, Mlle A. Latour, Mmes E. Latour, Beaupré, Picard, Chénier, Marchand et Mlle S. Lebeuf.

Premiers de classes:

1ère année: Jean-Pierre Duquette 100; Guy Ramsay 96.2.
2ème année: Jean-Paul Desrochers, 98.5; Claude Ramsay, 94.6.
3ème année: Maurice Chénier, 86.2; Raymond Vermullen, 83.2.
4ème année: Robert Emond, 82.2; Gilbert Bissonnette, 80.2.
5ème année: Jean-Rémi Giroux, 95.2; Marcel Lemerise, 90.3.

N'est-ce pas que c'est merveilleux de vivre dehors encore une fois?



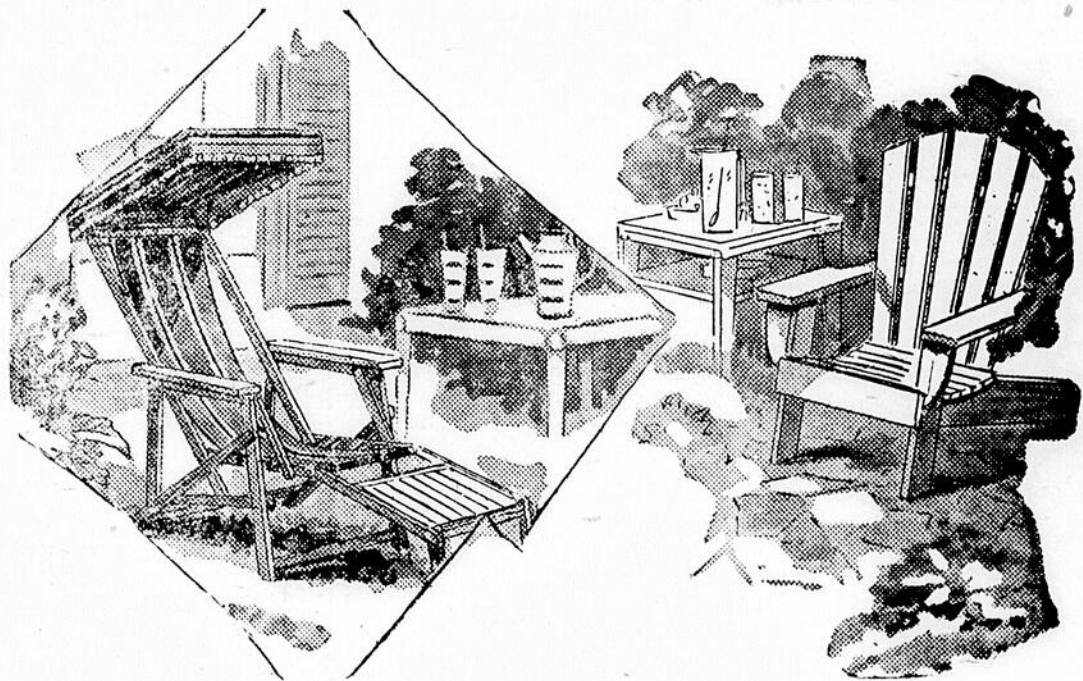
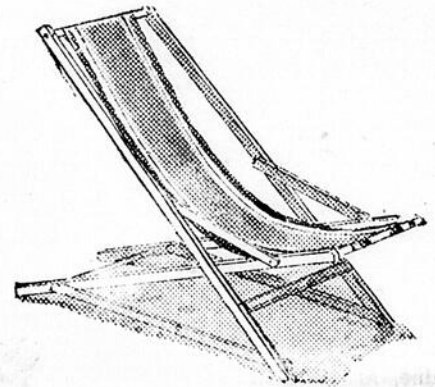
Tables en bois et en métal

Maintenant que la belle saison est arrivée pour de bon, ces tables rendront un très grand service aux personnes qui veulent profiter de la belle température pour aspirer le bon air frais. Elles iront très bien sur votre pelouse. Nous avons un assortiment de tables carrées en métal ainsi que des tables rondes en bois. De solide construction. Les couleurs sont blanc, rouge, bleu et orange.

sortiment de tables carrées en métal ainsi que des tables rondes en bois. De solide construction. Les couleurs sont blanc, rouge, bleu et orange.

Chaises pliantes - - -

Ce modèle de chaise longue est pliant... la construction est solide. Cadre en bois franc. Toile très forte à rayures de teintes gaies. Achetez en plus d'une pour le balcon en ville, pour la campagne.



Chaises Longues - - -

... pour s'étendre au soleil, se reposer à l'ombre... la chaise longue accorde le confort absolu. Bois franc verni naturel. Canevas résistant à rayures gaies. Le siège et le dossier sont renforcés de même canevas. Ces chaises sont complètes avec un baldaquin et un repose-pieds.

Fauteuils Laurentiens - - -

Le confort accordé par ce fauteuil justifie sa grande popularité. Notez les larges appuis-coudes pouvant servir à déposer un cendrier, un verre. Le siège en pente et le dossier incliné suivent ainsi la ligne naturelle d'une personne assise. Il faut noter que le dossier est rond. En bois peinturé de couleur blanc, rouge, bleu et orange.

MARCHANT FRERES

Rue Victoria

Tél. 163

Valleyfield

Etats Civils

NAISSANCES

AUTHOT: A l'Hôpital Ste-Mar-guerite de Valleyfield, le 3 juin 1946, à M. et Mme Edgard Authot, née Marie Anna Morin, une fille, baptisée Marie Lucille Pierrette. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Morin. Porteuse, Mme Eugène Simard.

GAGNON: A l'Hôpital Ste-Mar-guerite de Valleyfield, le 11 juin 1946, à M. et Mme Adrien Gagnon, née Irène Arcoite, une fille, baptisée Marie Adrienne Thérèse. Parrain et marraine, M. et Mme Donat Dubois. Porteuse, Mme Paul Gagnon. L'enfant fut baptisée par M. l'abbé P. Lanier.

ST-ONGE: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 9 juin 1946, à M. et Mme Georges Emile St-Onge, née Estelle Carrière, une fille, baptisée Marie Paule Nicole. Parrain et marraine, M. Jules Carrière et Mlle Pauline St-Onge. Porteuse, Mme John Gagnon. L'enfant fut baptisée par Mgr P.-E. Léger.

QUERRIER: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 10 juin 1946, à M. et Mme Rolland Cuerrier, née Jacqueline Cartier, un fils, baptisé Joseph Gaston Denis Jacques. Parrain et marraine, M. et Mme Gaston Cartier. Porteuse, Mlle Françoise Cartier. L'enfant fut baptisé par Mgr P.-E. Léger.

DE GRANDPRE: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 10 juin 1946, au Dr et Mme Lorenzo De Grandpré, née Florina Dostalair, un fils, baptisé Joseph Henri Pierre. Parrain et marraine, M. Wilfrid D'Aragon et Mlle Estelle D'Aragon. Porteuse, Mlle Alice D'Aragon. L'enfant fut baptisé par M. l'abbé Uric Bélanger.

POIRIER: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 12 juin 1946, à M. et Mme Gérard Poirier, née Anna Marie Lamarre, un fils, baptisé Joseph François Gérald. Parrain et marraine, M. et Mme Emery Poirier. Porteuse, Mlle Pauline Poirier. L'enfant fut baptisé par M. l'abbé Paul Lanier.

POIRIER: A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, le 15 juin 1946, à M. et Mme Louis Poirier, née Marguerite Legault, une fille, baptisée Marie Gisèle Bertha. Parrain et marraine, M. Adélaïde et Mlle Bertha Poirier. Porteuse, Mme Emmanuel Leduc. L'enfant fut baptisée par Mgr P.-E. Léger.

ROCHEFORT: A Valleyfield, le 11 juin 1946, à M. et Mme Hervé Rochefort, née Thérèse Campeau, une fille, baptisée Marie Blanche Thérèse Madeleine. Parrain et marraine, M. Rolland Campeau et Mlle Marie Blanche Leduc. Porteuse, Mme Arthur Rochefort. L'enfant fut baptisée par Mgr P.-E. Léger.

ST-ONGE: A Valleyfield, le 10 juin 1946, à M. et Mme Alcide St-Onge, née Simone Leduc, un fils, baptisé Joseph Florent Bernard. Parrain et marraine, M. et Mme Désiré Leduc, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mlle Yvette Leduc, tante de l'enfant. L'enfant fut baptisé par M. l'abbé Frédéric Amyot.

DULUDE: A l'Hôpital de Verdun, samedi, le 8 juin dernier, à M. et Mme Georges Dulude, née Jeanne Primeau, de Ste-Martine, un fils, baptisé dimanche à Montréal, sous les noms de Joseph Georges Gérald Armand. Parrain et marraine, M. et Mme Armand Primeau, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mlle Marie-Jeanne Dulude, tante de

La loi d'expropriation de la M.L.H. and P. est irrégulière et nuira au bon renom du Québec

Les actionnaires qualifient de "déplacée" la nomination du président de Hydro-Québec au comité d'arbitrage

Ils demanderont à l'Hon. Duplessis d'acheter les actions et de nommer un arbitre désintéressé.

Montréal, juin 27 — Lors d'une assemblée spéciale de la Montreal Light Heat & Power Consolidated, les actionnaires appuyèrent les résolutions suivantes: que la législation du gouvernement de la Province de Québec, portant sur l'expropriation des biens de leur Compagnie, était vicieuse en principe; que la nomination du président de la Commission Hydro-Electrique de Québec, comme membre du Comité d'Arbitrage, était déplacée. Les détenteurs de 2,522,716 actions rejetèrent, à l'unanimité, l'offre de dédommagement du gouvernement pour l'expropriation des biens de la Compagnie qui sont actuellement sous la régie de Hydro-Québec.

Les détenteurs de 72,386 actions étaient présents et les détenteurs de 2,454,316 autres actions votaient par procuration. En plus de rejeter l'offre du gouvernement, les actionnaires se déclarèrent en faveur de faire les démarches nécessaires afin de relever M. L.-E. Potvin, président de l'Hydro-Québec, de ses fonctions de membre du Conseil d'Arbitrage. L'on sait que ce Comité d'Arbitrage a été créé par suite du refus de la Compagnie d'accepter l'offre faite par le gouvernement de la Province de Québec. Ce Comité aura à décider si cette offre représente un prix équitable pour les biens expropriés.

Les actionnaires approuveront la nomination d'un comité de trois pour voir s'il serait possible d'obtenir que le gouvernement se rende propriétaire des actions de la Compagnie au lieu d'exproprier une partie de ses biens.

DECLARATION DU PRESIDENT

Les membres présents applaudirent M. John S. Norris, président de la Compagnie lorsqu'il déclara que les actionnaires réclamaient un montant de \$80,000,000.

Si l'on groupe ensemble les trois offres, dit-il, l'on constate une différence de 128 millions de dollars, soit, en d'autres mots, une différence de \$25.00 l'action—entre la somme offerte et la valeur réelle de ces biens.

M. Norris expliqua qu'après le passage de la législation portant sur cette expropriation, des directeurs employèrent, pendant 15 mois, des ingénieurs et commissaires-priseurs pour inventorier et évaluer les propriétés expropriées. Cette évaluation des biens expropriés accuse une valeur globale de \$135,295,663., somme qui comprend 10% pour prise de possession par contrainte, soit un montant net de \$51,214,663., déduction faite des créances hypothécaires de la Compagnie. Il s'ensuit que la différence entre l'évaluation de la Compagnie et l'offre du gouvernement est de \$80,422,163.

OFFRE NEGATIVE

L'offre du gouvernement, souligna-t-il, est une offre négative. Le montant que le gouvernement offre pour les biens est inférieur au montant des créances hypothécaires. Il s'ensuit que le gouvernement prend à son compte la dette fondée de la Compagnie, la règle en entier, et demande à la Compagnie de lui remettre de l'argent au lieu de lui en donner.

"La Commission a fixé l'actif d'exploitation de la Compagnie à \$49,885,000 ce qui, en plus de 10 pour cent pour la prise de possession pour contrainte, donne une valeur globale de \$54,873,000. La Commission a déduit nos créances hypothécaires (assumées par elle) se chiffrant à \$84,081,000 de ce montant et demande à la Compagnie de lui remettre la différence, soit \$29,207,500 avec intérêts accrus au

Etant donné que le taux légal est de 5 pour cent par année", souligna-t-il, "10 pour cent a déjà été ajouté à ce montant de \$29,207,500 à titre d'intérêt. Avant que ce litige soit réglé, le taux sera peut-être de 15 pour cent ou davantage."

"Les biens résiduels des actionnaires", continue M. Norris, "ont une valeur comptable de \$100,000,000. Si l'offre de la Commission était acceptée, nous serions obligés d'entamer ces biens résiduels pour un montant s'élevant à \$29,207,500 et l'intérêt. Les biens résiduels (y compris les titres et actions de la Beauharnois Light Heat and Power Company et de la Montreal Island Power Company) seraient grevés d'un montant supplémentaire de \$5,000,000, si les offres faites pour les biens de la Beauharnois et la Montreal Island Power étaient acceptées par les actionnaires de ces compagnies. Les offres de la Commission pour ces propriétés, dédommagent en rien les actionnaires. Au contraire, dans le cas de la Montreal Island Power Company, ils diminuent la valeur de ses obligations. En d'autres mots, l'offre de la Commission est une offre négative.

RECOURS A LA JUSTICE

M. Norris proposa alors que l'offre de la Commission soit refusée et que les directeurs soient autorisés à présenter devant un tribunal une demande de dédommagement, au nom des actionnaires, pour les biens expropriés et aussi qu'ils soient autorisés à entreprendre toute démarche judiciaire ou autre dans le but d'obtenir une indemnité équitable. Cette motion fut adoptée à l'unanimité. M. Norris attirera alors l'attention des assistants sur la question déjà soulevée le 17 avril dernier touchant la nomination de M. L.-E. Potvin, président de la Commission Hydro-Electrique de Québec, appelé à siéger comme membre du Comité d'Arbitrage. L'on sait que ce Comité sera appelé à entendre les re-

manière et la forme que procurera la loi". Ce qui n'empêche pas, dit-il, qu'un article de législation spécial nous prive délibérément de ce recours. C'est là une législation vicieuse en principe. Je dis cela me rendant compte de la portée de mes paroles. Cette sorte de législation, qui éloigne l'individu des tribunaux lorsqu'il s'agit de protéger ses droits, est vicieuse en principe et n'est pas plus recommandable dans cette Province qu'ailleurs.

Le fait que cette législation soit vicieuse, toutefois, ne change en rien les faits. Pour cette raison, M. Campbell fut d'avis qu'on devrait recourir à d'autres remèdes avant de s'adresser aux tribunaux. A cette fin, il proposa une motion protestant contre le maintien de M. Potvin au Comité d'Arbitrage. Il était déraisonnable de demander que le président de la Commission qui formulait l'offre refusée soit impartial lorsqu'il siégerait dans un tribunal nommé pour décider si l'offre était équitable ou non.

Paul Beullac, C.R., tout en appuyant la résolution de M. Campbell, ne croyait pas qu'elle devrait simplement en rester là. Il fut d'avis qu'elle devrait être comprise dans les comptes-rendus de la Compagnie devant être remis au Comité d'Arbitrage. M. Campbell voulut bien ajouter un paragraphe à sa résolution proposant qu'une copie de celle-ci soit envoyée au Premier Ministre de la Province et qu'une autre copie soit ajoutée au Dossier. Cette résolution fut adoptée presque à l'unanimité, exception faite d'un groupe dont la procuration n'autorisait que le vote de rejet de l'offre du gouvernement.

Ces Comités d'Arbitrage ne seront pas soumis aux lois de surveillance et de réforme, ni aux ordres et au contrôle de la Cour Supérieure ou de ses Juges."

M. Campbell ne dit pas comment il croyait que les tribunaux interpréteraient cette section de l'acte mais, souligna-t-il, il est évident que les termes de cet acte sont suffisamment clairs pour que nous considérions si oui ou non nous ne pourrions pas adopter un modus operandi autre que celui d'avoir relevé M. Potvin des fonctions qu'il occupe comme membre du Comité d'Arbitrage.

LEGISLATION VICIEUSE

C'est un principe élémentaire de loi dans la Province de Québec, dit-il, qu'aucune personne ne peut siéger comme juge lorsqu'il s'agit de sa propre cause. Il est défendu à un juge de la Cour Supérieure ou de tout autre tribunal de se prononcer dans toute affaire où il est lui-même un parti intéressé ou dans laquelle il aurait donné conseil ou exprimé une opinion. Ce qui est loi pour un juge de Cour Supérieure, devrait aussi l'être pour les trois Messieurs qui auront à décider des dédommagements à payer à cette Compagnie et à ses actionnaires.

COMITE FORME

Une motion de M. Saint-Germain, proposant que trois actionnaires soient nommés à un comité afin d'étudier s'il y aurait moyen de persuader le gouvernement d'acheter toutes les actions de la Compagnie au lieu d'exproprier une partie de ces biens fut aussi adoptée. Il fut proposé que ces membres du comité soient MM. Sydney Dawes, C.R., J.-E. Labelle, C.R., et W. H. Howard, C.R. Au cours de deux autres séances ultérieures, les actionnaires de Montreal Island Power et de la Beauharnois Light Heat & Power rejetèrent aussi l'offre de la Commission et autorisèrent leurs directeurs à prendre les mesures nécessaires pour contester la décision de la Commission et obtenir un règlement plus équitable.

manière et la forme que procurera la loi". Ce qui n'empêche pas, dit-il, qu'un article de législation spécial nous prive délibérément de ce recours. C'est là une législation vicieuse en principe. Je dis cela me rendant compte de la portée de mes paroles. Cette sorte de législation, qui éloigne l'individu des tribunaux lorsqu'il s'agit de protéger ses droits, est vicieuse en principe et n'est pas plus recommandable dans cette Province qu'ailleurs.

Le fait que cette législation soit vicieuse, toutefois, ne change en rien les faits. Pour cette raison, M. Campbell fut d'avis qu'on devrait recourir à d'autres remèdes avant de s'adresser aux tribunaux. A cette fin, il proposa une motion protestant contre le maintien de M. Potvin au Comité d'Arbitrage. Il était déraisonnable de demander que le président de la Commission qui formulait l'offre refusée soit impartial lorsqu'il siégerait dans un tribunal nommé pour décider si l'offre était équitable ou non.

Paul Beullac, C.R., tout en appuyant la résolution de M. Campbell, ne croyait pas qu'elle devrait simplement en rester là. Il fut d'avis qu'elle devrait être comprise dans les comptes-rendus de la Compagnie devant être remis au Comité d'Arbitrage. M. Campbell voulut bien ajouter un paragraphe à sa résolution proposant qu'une copie de celle-ci soit envoyée au Premier Ministre de la Province et qu'une autre copie soit ajoutée au Dossier. Cette résolution fut adoptée presque à l'unanimité, exception faite d'un groupe dont la procuration n'autorisait que le vote de rejet de l'offre du gouvernement.

COMITE FORME

Une motion de M. Saint-Germain, proposant que trois actionnaires soient nommés à un comité afin d'étudier s'il y aurait moyen de persuader le gouvernement d'acheter toutes les actions de la Compagnie au lieu d'exproprier une partie de ces biens fut aussi adoptée. Il fut proposé que ces membres du comité soient MM. Sydney Dawes, C.R., J.-E. Labelle, C.R., et W. H. Howard, C.R. Au cours de deux autres séances ultérieures, les actionnaires de Montreal Island Power et de la Beauharnois Light Heat & Power rejetèrent aussi l'offre de la Commission et autorisèrent leurs directeurs à prendre les mesures nécessaires pour contester la décision de la Commission et obtenir un règlement plus équitable.

COQUERELLES

Faites désinfecter vos maisons et établissements publics.

En vous adressant
L.-P. BRISSON

98, Chemin Larocque,
Tél. 1023-R

2-9-16-23c

Paul E. Bourdon

MERCERIES POUR HOMMES
Habits et paletots SEMI-READY
Tout fait ou Sur Mesures
Chapeaux Buckley Brooks
SOULIERS, CHEMISES, GANTS, ARTICLES DE TRAVAIL, ETC.

PAUL E. BOURDON

5, rue du Marché Tél. 631 Valleyfield, Qué.
Donnez vos commandes d'habits sur mesures à bonne heure

BIENVENUE

- au -
NOUVEAU MAGASIN

- de -
LINGERIE ET COUPONS
Mme F. BOUTIN

112, rue Champlain,
Tél. 1760-J Valleyfield



CHOIX POUR TOUS

Lingerie pour ADULTES
Lingerie pour ENFANTS

Jolies robes pour fillettes à prix très modérés ainsi qu'habits pour petits garçons.

Pour l'été il faut acheter au magasin

Mme F. BOUTIN

NOTE: Le magasin Mme F. Boutin était situé au numéro 184, chemin Larocque auparavant. S.V.P. prendre note du changement d'adresse.

20-27-4-11c



Célébration de la fête de la Confédération le 1er juillet prochain à Malone

Les canadiens pourront passer une très agréable journée au terrain de l'exposition de Malone, le 1er juillet prochain, à l'occasion de la fête de la Confédération. Cette année, comme par les années passées, les américains entendent bien recevoir leurs voisins.

L'invité d'honneur en cette occasion sera un éminent canadien, M. Albert-A. Gardiner, gérant du Département des Passagers au C.N.R. M. Gardiner est reconnu au pays comme l'un des meilleurs orateurs canadiens.

De Valleyfield, viendra l'Harmonie de Valleyfield, sous l'habile direction de M. Raymond Denhez, de Montréal. L'Harmonie de Valleyfield compte 45 musiciens et offre un vrai régal musical chaque fois qu'elle présente un concert au public.

Les High School canadiens et américains se livreront cette année un intéressant duel musical, s'il nous est permis d'employer ce terme. Un jury décidera le gagnant de ce concours qui fera les délices des milliers de spectateurs présents.

Ce qui ne manquera certainement pas d'attirer de nombreux cana-

diens, sera la présentation de courses sous harnais au cours de l'après-midi. Plusieurs de nos meilleurs chevaux canadiens prendront part à ces épreuves qui promettent bien d'être enlevantes au possible.

Un gigantesque feu d'artifice égayera les personnes présentes au cours de la soirée tandis que le jeu de bingo aura libre cours sur le terrain.

L'attraction spéciale est d'un genre tout à fait nouveau. Il s'agit de sauts en parachute.

Un parachutiste américain, récemment licencié de l'armée de l'Oncle Sam, fera quelques sauts en parachute à des hauteurs vraiment surprenantes. Les spectateurs seront ébahis par les prouesses de ce parachutiste.

Un grand avantage sera le libre échange de l'argent. L'argent canadien sera accepté au pair sur le terrain et à la porte d'entrée. De cette façon, aucun ennui pécunier viendra assombrir ces journées canadiennes à Malone, N.Y.

Une foule immense est attendue ce jour-là et nombreux seront les canadiens qui iront passer une agréable journée sur le sol américain.

Le Canadien en est à sa sixième victoire consécutive; défaite des Tigres

Le club de Raymond Rousse n'a pas encore connu la défaite — Vendredi dernier les Braves sont défaits au compte de 18 à 5 — Lundi les Tigres subissent une défaite au compte de 5 à 1 — A St-Timothée dimanche

Le club Canadien, habilement dirigé par Raymond Rousse, vient de remporter sa sixième victoire consécutive en battant l'équipe des Braves, du restaurant Rochefort, par le compte de 18 à 5. Le Canadien depuis quelque temps semble invincible. Cependant les joueurs des autres équipes sont bien décidés de mettre fin à cette série de victoires. Les amateurs qui se rendront au Parc Sauvé pour assister à ces parties de balle molle sont bien certains de voir du très beau jeu.

Vendredi dernier, le 21 juin, les Braves se rendirent au Parc Sauvé étant bien décidés de vaincre l'équipe du Canadien. Cependant le club du restaurant Rochefort essuya une écrasante défaite au score de 18 à 5. Dans cette joute, le Canadien enregistra 18 coups sûrs sur les lanceurs Marcell et Lemieux. Le lanceur Gérard Tessier n'accorda que trois coups sûrs aux Braves

pour remporter sa troisième victoire de la saison. G. Bougie du Canadien cogna trois coups sûrs, tandis que Y. Leduc, Lebel, G. Tessier, G. Beauchamp, Lalonde et S.

Derepentigny en cognèrent chacun deux. Mirel McSween se signala en frappant un trois buts. Pour les perdants, O. Faubert et Boyer se signalèrent en frappant chacun un coup sûr.

Lundi dernier, le 24 juin, le Canadien rencontra les Tigres, du taxi Binette et Auger. Une grande rivalité existe entre ces deux équipes et le gérant G. Samson avait promis une victoire à ses partisans pour venger ses deux dernières défaites aux mains de cette équipe. Après une très belle lutte, ces derniers durent s'avouer vaincus au compte de 5 à 1. Cette joute fut l'une des plus belles de la saison. Les deux équipes fournirent du très

(Suite à la page 14)

4 Générations
de femmes nerveuses
ont su faire
disparaître facilement
la FAIBLESSE

IRRÉGULARITÉ, NERVOUSITÉ, FAIBLESSE, PÂLEUR, MANQUE D'APPÉTIT

TROUBLES FÉMININS, SYMPTÔMES OU CONSÉQUENCES DE L'ANÉMIE

TONIFIEZ-VOUS EN PRENANT LES BONNES
PILULES ROUGES
POUR LES FEMMES PÂLES ET FAIBLES
CIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE, 156, RUE ST-DENIS, MONTREAL, 18



DE L'ARGENT COMPTANT

-et vous en aurez peut-être votre part!

Hier, lorsqu'il a vendu sa récolte, Dupont a touché plus de \$800. Dans le cours normal des opérations de l'industrie et du commerce, il est possible qu'une partie de cet argent parvienne jusqu'à vous. C'est la banque qui lui a permis de rentrer promptement dans ses fonds.

Le cultivateur n'est pas obligé d'attendre son argent jusqu'à ce que sa récolte soit rendue chez le consommateur. Et cela vous importe beaucoup, qui que vous soyez et où que vous habitiez.

Dupont et des milliers d'autres cultivateurs achètent des meubles et articles de ménage, des instruments aratoires, des produits alimentaires, des vêtements, des radios, de la peinture et des centaines d'autres choses. Ils fournissent ainsi de l'emploi à une foule de gens, par tout le pays.

Votre banque consent des avances aux agriculteurs pour les aider à semer, à cultiver et à récolter toutes sortes de produits, ainsi qu'à se procurer du bétail pour l'élevage. Le service des banques est comme la bonne huile dans une machine délicate: vous n'y faites pas attention. Ce n'en est pas moins l'un des principaux facteurs de votre propre prospérité, sous le régime social et économique du Canada.



Cette annonce est commanditée par votre banque

Ne négligez pas!

DE FAIRE EXAMINER VOTRE VUE UNE
FOIS PAR ANNEE

P. J. Brodeur

Optométriste diplômé.

201, Victoria,

Téléphone 111

VALLEYFIELD, P.Q.

Un appel du Ministre

(Suite de la page 4)

2° L'Union locale No 100 des Ouvriers unis du Textile, de Valleyfield, non seulement n'a pas suivi la procédure pour l'obtention du titre d'agent négociateur mais elle n'a pas recouru à la conciliation gouvernementale non plus qu'à la procédure d'arbitrage.

Nous n'avons reçu aucune demande avant la grève de la part des représentants de l'Union à l'effet d'obtenir les services d'un officier conciliateur en vue de prévenir le conflit. L'officier conciliateur aurait simplement dit aux chefs de l'Union de suivre les dispositions de la loi et d'obtenir d'abord le titre d'agent négociateur de la Commission de Relations ouvrières.

Pourquoi n'a-t-on pas demandé d'officier conciliateur? Il nous semble qu'intentionnellement les directeurs responsables du Local No 100 ont voulu violer la loi et organiser ce qu'on appelle un coup de force et mettre la compagnie et le gouvernement en face du fait accompli sans s'occuper si celui-ci était né dans le cadre de la légalité.

Cette grève n'est pas seulement illégale du fait qu'elle a violé les dispositions de la Loi provinciale des Relations ouvrières; elle l'est aussi parce qu'elle a mis de côté la procédure déterminée par l'ordonnance de 1943 régissant les salaires en temps de guerre connue sous le nom d'arrêté fédéral C.P. 9384.

Depuis 1941, le gouvernement fédéral, comme vous le savez tous, a organisé, en vue de prévenir l'inflation, le contrôle des prix en temps de guerre ainsi que des salaires. Cette ordonnance du gouvernement fédéral est mise en vigueur par le Conseil régional du Travail. Si une union ouvrière désire obtenir des augmentations de salaires elle est obligée, en vertu de cette ordonnance, de présenter une requête au Conseil régional du Travail. Le Conseil régional consulte l'employeur dans un certain délai, permet s'il y a lieu l'audition des parties et rend une décision. Si cette décision paraît injuste aux salariés ou à l'employeur, l'une ou l'autre partie peut en appeler devant le Conseil national du Travail, à Ottawa, comme devant un tribunal d'appel des cours de justice ordinaires.

L'arrêté C.P. 9384 est bien clair à ce sujet et monsieur Rowley de même que les autres organisateurs de l'Union en connaissent les dispositions.

L'article 35 de l'ordonnance dit ce qui suit:

"Tout employé qui se met en grève ou participe à une grève dans le but d'obtenir l'augmentation d'un taux de salaire, ou dans le but d'obtenir des instructions d'un Conseil du Travail, ou d'influencer la décision d'un tel Conseil, ou de protester contre de telles instructions ou d'en obtenir la modification, est coupable d'infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus \$20.— pour chaque jour ou fraction de jour durant lequel il est en grève".

L'article 36 vise particulièrement les organisateurs d'une grève. Je cite:

"Quiconque incite, encourage ou aide un employé à se mettre en grève ou à demeurer en grève en violation de ladite ordonnance, est coupable d'infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus \$300".

Or, qu'a fait l'Union en ce qui touche la procédure déterminée par l'arrêté fédéral C.P. 9384 sur la contrôle des salaires?

Le Local No 100 des Ouvriers unis du Textile, de Valleyfield, n'a présenté aucune requête, avant la grève du 3 juin, au Conseil régional du Travail pour obtenir les augmentations de salaires qu'il désirait pour ses membres. J'ai devant moi une déclaration signée par l'administrateur délégué du Conseil régional du Travail, monsieur Adrien Bélanger, attestant que cette Union locale de Valleyfield n'a présenté aucune requête au Conseil régional en vue d'obtenir l'augmentation de 25c de l'heure et la semaine de 40 heures qu'elle réclame d'après les informations qui nous sont transmises par les journaux.

La Direction de l'Union a donc violé, de façon claire et évidente, les dispositions de l'arrêté fédéral sur le contrôle des salaires. Nous expliquons ainsi la deuxième partie de notre télégramme du 4 juin quand nous disions que la grève viole également les dispositions des articles 35 et 36 de l'arrêté C.P. 9384.

J'ai voulu m'adresser directement aux ouvriers et aux ouvrières de l'industrie textile de Valleyfield afin qu'ils comprennent bien la situation dans laquelle on les a placés en violation et la Loi des Relations ouvrières et l'arrêté fédéral sur le contrôle des salaires. Je sais que l'immense majorité des ouvriers et des ouvrières n'était pas au courant de la situation et ignorait qu'en suivant les directives de quelques chefs ils violaient les lois de la Province et du pays.

Monsieur Rowley a fait une déclaration dans les journaux; il a dit que d'Union locale No 100, de Valleyfield, avait reçu le titre d'agent négociateur d'une Commission fédérale présidée par monsieur le juge Alfred Savard et qui a rendu sa décision le 28 octobre, 1945.

Cette Commission, comme le révèle la Gazette du Travail de décembre 1943, à la page 1761 et suivantes, avait été organisée d'après la Loi fédérale d'Enquête en Matière de Différends industriels. Nous n'avons pas à résumer le rapport. La Commission n'a pas demandé de scrutin. Elle déclare seulement que si un scrutin était tenu une majorité substantielle favoriserait l'Union. La Commission considère qu'il est dans le meilleur intérêt de tous les intéressés que United Textile Workers of America soit reconnu comme agent négociateur.

En vertu de la Loi d'Enquête en Matière de Différends industriels qui est maintenant suspendue et remplacée par l'arrêté fédéral C.P. 1003, la décision majoritaire d'une Commission n'était pas obligatoire pour les parties; elle constituait simplement une directive pour aider à prévenir ou à régler un conflit.

La Montreal Cottons Limited, en présence de l'absence de preuve que l'Union représentait réellement la majorité de ses employés, refusa de négocier avec l'Union. Nous ne disons pas que la compagnie a bien fait dans le temps mais c'était son droit de refuser de reconnaître l'Union et de négocier avec elle.

Du reste cette recommandation majoritaire de la Commission de Conciliation et d'Enquête établie en 1943, est devenue périmée l'une des parties ayant refusé d'y donner suite.

La Loi des Relations ouvrières établissait du reste un nouveau droit dans la province à compter du 3 février 1944, soit une année après. Je vous ai expliqué comment cette loi déterminait une nouvelle procédure des relations industrielles — choix d'un agent négociateur — conciliation et arbitrage des conflits. Cette loi depuis la date de sa sanction, soit le 3 février 1944, gouverne les relations entre associations ouvrières et employeurs. Elle ne porte aucune disposition maintenant les recommandations des commissions d'arbitrage nommées antérieurement par le gouvernement fédéral. Elle s'applique, de façon générale et absolue, aux rapports entre patrons et ouvriers qui s'établissent ou étaient établis à la date de sa mise en vigueur. Patrons et ouvriers sont tenus d'en respecter les dispositions et de les appliquer intégralement. Conséquemment, monsieur Rowley ne peut prétendre qu'une recommandation devenue désuète soit encore opérante plus de deux années après la sanction d'une loi organique de la Province de Québec, à savoir: la Loi des Relations ouvrières.

Une autre mise au point s'impose. Avec beaucoup d'astuce les organisateurs de l'United Textile Workers of America ont mis sur le même plan légal la grève de la Montreal Cottons Limited et celle de la Dominion Textile Company Limited. Cependant, les conditions sont tout à fait différentes.

L'United Textile Workers of America, Local No 102, s'est fait reconnaître comme agent négociateur par la Commission de Relations ouvrières vis-à-vis les usines Mount Royal, Merchants et Hochelaga de la Dominion Textile Company Limited. Cette reconnaissance syndicale obtenue, elle a négocié de bonne foi avec la Dominion Textile Company Limited. Il y a eu ensuite recours à l'arbitrage conformément à la loi. C'est alors que le tribunal présidé par monsieur le juge Guérin a rendu le 28 octobre, 1945,

M. E.-A. Walther, gérant de la Asten-Hill depuis 11 ans, quittera Valleyfield sous peu

C'est avec regret que nous avons appris au début de cette semaine le départ prochain de M. E. A. Walther, gérant local de l'industrie Asten-Hill Limited, à Valleyfield, depuis plus d'une décennie. M. Walther retournera à Philadelphie avec sa famille, où il remplacera le président de cette compagnie, M. H. N. Hill, de Philadelphie, malade depuis quelques mois.

M. Hill demanda au vice-président de cette importante industrie de feutre au Canada et aux Etats-Unis, M. E. A. Walther, de bien vouloir retourner aux Etats-Unis afin de le seconder dans l'administration de ces deux compagnies.

M. Walther réside à Valleyfield depuis le 1er juillet 1935 alors que la compagnie Asten-Hill Limited vint s'établir dans notre ville. Au cours d'un entretien avec les journalistes de Valleyfield au début de cette semaine, M. Walther nous demanda de bien vouloir remercier ses nombreux amis canadiens-français et canadiens-anglais pour leur courtoisie et leur bonté à son égard et celui de sa famille.

"Je regrette quitter Valleyfield, nous déclarait M. Walther, puisque je considère maintenant cette ville comme mon deuxième chez nous. Toutefois je ferai tout en mon possible pour y revenir souvent rencontrer mes nombreux amis."

La famille Walther quittera Valleyfield vers la fin du mois d'août.

M. Walther s'est toujours intéressé au développement de Valleyfield au point de vue industriel, commercial, social, etc. Nous l'avons vu prendre une part active au cours du dernier conflit avec le comité des finances de guerre, comité de publicité, aux nombreuses campagnes pour la vente des obligations de la victoire. Lorsque les autorités municipales voulurent faire de nombreuses démarches pour la construction immédiate du pont Valleyfield-Coteau, en 1944, c'est M. Walther qui prépara le mémoire important sur ce projet de grande envergure. Il est aussi un membre actif du Club Salaberry et un ex-directeur; premier vice-président de la Chambre de Commerce Sénoir de Valleyfield, M. Walther était, aussi un des deux directeurs qui faisaient partie du "Local Employment Advisory Committee", dont l'appointement est fait par Ottawa; vice-commodore du Club Nautique de Valleyfield; directeur du comité de récupération; président honoraire du club de Raquettes Salaberry; membre de la Flotte no 65, "Lightning Class Yacht Racing Association".

M. Percy L. Clarke, surintendant actuel à Asten-Hill Limited, occupera dorénavant le poste de gérant d'usine.

une sentence recommandant aux parties de négocier une convention collective. La compagnie a refusé d'accepter la sentence du tribunal Guérin.

Comme ministre du Travail, dans le temps, j'ai prié la compagnie de signer un contrat avec l'union bien qu'elle n'y fut pas obligée en vertu de la loi. La compagnie ne s'est pas rendue à ma suggestion parce que le Local No 102, sous l'influence de monsieur Rowley et de mademoiselle Parent, avait violé un contrat collectif en cours d'exécution avec une autre unité, à savoir: la General Machine Shop de la Dominion Textile Company Limited.

Cette violation de contrat était répréhensible et contraire à la loi mais nous continuons de prétendre que la Dominion Textile Company Limited aurait dû quand même signer un accord conformément à la sentence du juge Guérin pour les unités Mount Royal, Merchants et Hochelaga. C'est pourquoi nous avons prétendu qu'en regard de la loi provinciale la grève du Local No 102 dans ses trois moulins n'est pas illégale.

La seule chose que nous reprochons au Local No 102 dans les circonstances, pour lesdites usines de Mount Royal, Merchants et Hochelaga, c'est de ne pas avoir porté appel devant le Conseil national contre la décision du Conseil régional du Travail au sujet d'une augmentation de salaire de 14.3% que l'union estime insuffisante. L'arrêté fédéral C.P. 9384 oblige péremptoirement à cette procédure.

Il y a donc à conclure que la grève de la Montreal Cottons Limited n'est pas du tout comparable à celle de la Dominion Textile Company Limited:

1° Dans le cas de la Dominion Textile Company Limited, le Local No 102 a été reconnu comme agent négociateur; dans le cas de la Montreal Cottons Limited, le Local No 100 ne l'a pas été.

2° Dans le cas de la Dominion Textile Company Limited, le Local No 102 a suivi la procédure de conciliation et a recouru à un tribunal d'arbitrage présidé par le juge Guérin; dans le cas de la Montreal Cottons Limited, le Local No 100 n'a pas recouru à la conciliation et n'a pas soumis le litige à un tribunal d'arbitrage.

3° Dans le cas de la Dominion Textile Company Limited, le Local No 102 a soumis une requête au Conseil régional du Travail qui a rendu une décision que l'union aurait pu porter en appel devant le Conseil national; dans le cas de la Montreal Cottons Limited, le Local No 100 n'a pas même soumis de requête au Conseil régional du Travail.

Il devient donc évident que les conditions de la grève à la Dominion Textile Company Limited ne sont nullement comparables, au point de vue légal, aux conditions de la grève de la Montreal Cottons Limited.

C'est donc à tort que monsieur R. Kent Rowley et mademoiselle Parent disent que la Montreal Cottons Limited n'a pas suivi la sentence arbitrale du tribunal Guérin alors que cette dite sentence ne l'affectait d'aucune manière.

Vous me demanderez maintenant ce qu'il reste à faire. Il est entendu que le ministère du Travail comme la cité de Valleyfield, et particulièrement les employeurs et les salariés, veulent un règlement équitable de ce malheureux conflit. La réponse sort nettement de l'exposé que je viens de faire. L'Union qui a conduit les ouvriers vers l'illégalité doit les remener dans la légalité. C'est du reste ce que nous proposons dans notre télégramme du 4 juin en demandant à monsieur Rowley de mettre un terme à la grève et de recourir à l'utilisation de toutes les procédures déterminées par la Loi des Relations ouvrières et par l'arrêté fédéral C.P. 9384. Sitôt que les dirigeants de la grève ou que les salariés eux-mêmes se seront conformés à cette recommandation, le Service de Conciliation et d'Arbitrage du ministère du Travail sera heureux de se mettre à la disposition des parties au litige et d'aider à son règlement équitable.

Remarquez bien que dans tout cet exposé je ne me suis pas prononcé sur la légitimité des revendications des ouvriers mais seulement sur l'illégalité de la procédure employée. Admettons qu'il y ait des griefs dont ont à souffrir les travailleurs de l'industrie. Admettons que les relations entre les travailleurs et les contremaîtres ne sont pas toujours harmonieuses. Admettons que les taux de salaires auraient besoin d'être révisés à la hausse étant donné l'augmentation du coût de la vie et l'opportunité de révéler le niveau de vie des travailleurs du textile. Admettons toutes ces choses. Il reste que pour les obtenir il est nécessaire que les requérants, à savoir, les ouvriers suivent la procédure légale.

Mallette et Touriste aux prises

Si le Mallette et le Club Touriste continuent leur série de victoires, il y aura un grand problème à résoudre à la fin de la saison dans le circuit des Gros Quatre (Big Four), formé récemment à Valleyfield avec deux équipes de la ville, Ormstown et Port-Lewis.

Vendredi dernier le Mallette remporta une éclatante victoire sur le Touriste dans la première partie de la saison mais mardi soir dernier le Touriste fit volte-face et fit mordre la poussière à l'Hôtel Mallette. La joute se termina par 17-16.

Dire que les joueurs dont les âges dépassent 35 ans, au moins, sont en excellente condition, serait commettre une grave erreur mais il faut dire, cependant, que le mois de septembre apportera d'importants changements dans la stature et la corpulence de plusieurs membres de ces deux équipes du Gros Quatre.

Les joutes de vendredi et de mardi fournirent des spectacles sensationnels et inusités dans les annales de la balle-molle à Valleyfield: on y voyait à différentes reprises des plongeurs en hauteur et en longueur, des glissades acrobatiques et des arrêts impossibles. Les arbitres durent déployer des talents cachés pour ne pas se faire rouler dans le goudron. En un mot les joutes du Gros Quatre ne manquent certainement pas d'intérêt et de nouveauté à chaque rencontre.

Les revenus de ces joutes, qui sont très minimes, seront remis au trésorier de la Légion Canadienne à Valleyfield pour aider les membres de cette organisation à recueillir les fonds nécessaires pour la construction d'un Centre Commémoratif dans la ville de Valleyfield au cours des prochains mois d'été.

Les équipes:

MALLETTE: R. Rochefort, Monette, M. Leduc, W. L'Ecuyer, L. Bolduc, E. Tessier, F. Bourdeau, W. Guay, R. Laviolette, A. Lalonde, L. McGillis et autres.

TOURISTE: E. Perron, W. Conroy, A. Vinet, H. Morin, R. Théorét, J. C. Lefebvre, F. Soucy, R. Paré, L. Leduc, P. Leduc, G. Lalonde, F. Delvon, P. Martin, N. Aumais, et autres.

Le Ormstown et le Port-Lewis feront leurs débuts cette semaine et le Mallette et le Touriste continueront leurs joutes à Valleyfield et à l'étranger dès que la cédule sera préparée.

Et le Gros Quatre est finalement en opération.

Ceux qui seront..

(Suite de la page 5)
la mettre dans des poukelles. Que tous les habitants de Valleyfield et principalement ceux qui résident sur les rives de la baie St-François suivent à l'avenir cette ligne de conduite et qu'on ait plus jamais à déplorer un tel état de chose.

On approuverait les autorités municipales de notre ville, si jamais celles-ci traduisaient en cour, ceux qui ne veulent pas suivre cette ligne de conduite. Ces personnes pour éviter deux pas, n'hésitent pas à risquer de faire boire à toute la population, de l'eau vraiment peu recommandable.

On y reviendra si la chose se répète.

Pour votre rapport

d'Impôt sur le Revenu

Pour mettre vos livres à date

Voyez—

Robert Sauvé, B.A.

Etudes Commerciales Supérieures

Les régates...

(Suite de la page 16)

Lancôt. Il faudra voir à la vente des tags d'admission et ce n'est pas tout. Actuellement l'on est à essayer d'avoir les compagnies de vues animées pour filmer les régates de Valleyfield. Tout cela demande un travail incessant fait par les membres du Club Nautique de Valleyfield et cela sans espérance de recevoir aucune rémunération.

Cette année, nous demandons au public de se montrer généreux. Les régates que vous verrez à Valleyfield, vous ne pourriez les voir nulle part ailleurs et de plus à Détroit, New-York, Sorel, l'Abord-à-Plouffe, ou ailleurs, vous payeriez \$1.00 d'entrée. Cette année, nous vous demandons 60 sous d'entrée, et ce pour deux jours de régates. En payant ce montant vous aidez les membres du Club Nautique à faire de Valleyfield le plus grand centre du monde pour les régates, pour les sports nautiques et vous aidez les membres de cette organisation à l'édification d'un club-house. Vous n'êtes pas sans savoir que les membres du club Nautique de Valleyfield veulent construire un club-house, non pour eux mais pour toute la population de Valleyfield. Nous voulons comme l'on dit couramment, "placer Valleyfield sur la carte". Aidez les membres du Club Nautique. Jusqu'à date, M. Gerald Meunier, le président de la souscription n'a rencontré que de l'encouragement. Espérons que lors de la vente du tag qui sera le billet d'admission, l'on rencontrera le même encouragement. L'on vous a déjà dit qu'il en coûte plus de \$5000.00 pour l'organisation. Aidez-nous à accumuler un surplus pour contruire ce club-house. Plus tard nous aurons des courses de canots de guerre avec nos propres clubs. Cette année nous possédons une flotille de yachts à voile qui bientôt iront courir à Pointe-Claire sous les couleurs de notre club.

Conseil de la Ville de Beauharnois

Lundi, le 17 juin 1946, en la salle de l'Hôtel-de-Ville, était tenue une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Beauharnois, à laquelle session étaient présents: Son Honneur le Maire H. Roy, MM. les échevins Maurice Leduc, Eucher Huot, J. Emile Lemay, Raoul David, et Henri Primeau.

Il est proposé par l'échevin J. Emile Lemay, appuyé par l'échevin Eucher Huot, que le Secrétaire-Trésorier, soit autorisé et il l'est par les présentes, que des demandes de soumissions soient faites à la Gazette Officielle de Québec, pour l'achat de L'émission de \$46,200. et au taux suivant: 2½% et 3%. Ces soumissions devront être parvenues au plus tard, le 8 juillet 1946, à 8 hres, p.m. Adopté unanimement.

Il est proposé par l'échevin Eucher Huot, appuyé par l'échevin J. Emile Lemay, que les permis de constructions suivants, soient autorisés par ce Conseil soit: MM. Olibert Paquette, Oscar Murphy et Paul-Maurice Viau. Adopté unanimement.

Il est proposé par l'échevin Maurice Leduc, appuyé par l'échevin Raoul David, que le Chef des Pompiers, Joseph Robert, soit autorisé à procéder au ramonage des cheminées de la Ville. Adopté unanimement.

Le Conseil demanda au Secrétaire d'écrire à M. H. Spencer, gérant de l'Howard Smith Paper Mills, relativement aux odeurs qui se dégagent des eaux que cette Compagnie déverse dans la Rivière St-Louis, pour ensuite, suivre son cours, dans le lac St-Louis.

Que demande soit faite à M.

Le Festival de la Police aura lieu le 14 juillet prochain à Valleyfield

Plusieurs numéros sensationnels — Sous les auspices de l'Association de Bienfaisance de la Police Inc., de Salaberry-Valleyfield — Dimanche seulement — Soirée comprenant des numéros tout-à-fait nouveaux.

Le Festival de la police aura lieu cette année dimanche, le 14 juillet prochain, au terrain de l'exposition. Comme par les années passées, ce Festival donnera entière satisfaction à tous les amateurs qui se réuniront ce jour-là dans le grand estrade du terrain de l'exposition.

Le Festival ne durera qu'une seule journée cette année au lieu de deux jours comme par les années passées. Le tout commencera dimanche après-midi alors que de nombreuses et intéressantes courses en motocyclettes se dérouleront sous les yeux des amateurs.

Ces courses seront sous les auspices du Verdun Motorcycle Club de Montréal et donneront entière satisfaction à tous les amateurs. Pour la première fois à Valleyfield, nous aurons l'avantage de voir trois grands numéros tout à fait nouveaux qui devraient tenir les spectateurs en émoi durant toutes les démonstrations.

Egalement dimanche après-midi,

Spencer, afin de savoir si quelques démarches sont actuellement en cours, afin de rémédier à cet inconvénient.

Le Secrétaire donna ensuite lecture d'une lettre de M. Arthur Caron, président de l'Harmonie de Beauharnois, dans laquelle M. Caron demanda au Conseil une souscription afin de véhîr en aide à notre corps musical.

Puis le Secrétaire fit lecture d'une lettre de M. J. S. Walker, de la Ligue des Citoyens de Château-guay; la dite lettre fut référée à la Chambre de Commerce Senior de Beauharnois.

Rectification — La Coopérative de Beauharnois

Dans votre édition du journal "Le Courrier" du 17 juin dernier, j'y vois un article intitulé "La Coopérative de Beauharnois termine l'année avec un surplus." "Dans cet article vous écrivez ceci: "La Coopérative termine l'année 1945-46 avec un surplus de \$800.00 lequel doit être réparti entre les membres, suivant le montant de leurs achats de parts".

Non, quoique cela puisse paraître drôle, les ristournes dans une Coopérative ne sont pas distribuées aux membres suivant le montant de leurs achats de parts, mais bien suivant le montant de leurs achats.

En d'autres termes, si un membre de la Coopérative achète pour \$800.00 durant l'année et que l'assemblée générale des membres décide, suivant le surplus, de rembourser aux membres une ristourne de 6%, ce membre recevra \$48.00, soit 6% du total de ses achats. C'est un remboursement, autre terme, une économie de \$48.00 sur ses achats de l'année.

Quant bien même vous auriez pour \$1000.00 de parts dans la Coopérative, si vous n'achetez pas, vous n'avez pas un seul sou de ristourne.

Le surplus retourne à celui qui, par ses achats, a rendu ce surplus possible.

Bien à vous
Alphonse Paquin,
42 Richardson,
Beauharnois.

il y aura des courses en bicyclettes par les jeunes gens de la ville ainsi que courses à pieds pour hommes, femmes et jeunes gens.

Le chef Lancôt, président de l'Association de Bienfaisance de la Police, de Valleyfield a vu personnellement à l'organisation du programme qui sera présenté le soir. Celui-ci devrait remporter un plus grand succès que l'an dernier en dépit des représentations qui avaient lieu pour la première fois, selon certains amateurs.

La semaine prochaine, ce journal vous fera connaître tous les détails de cette journée exceptionnelle ainsi que l'ordre sans lequel tous les numéros seront présentés.

Les billets d'admission sont à la portée de tous, petits comme les grands. La Police de Valleyfield compte sur l'appui du public de Valleyfield et de toutes les municipalités environnantes pour faire de cette journée un réel succès.

De retour chez lui après 5 ans

Le soldat Roma Bougie

Parmi les canadiens à revenir au pays, la semaine dernière, à bord de l'Ile de France, se trouvait le soldat Roma Bougie, fils de M. et Mme Léo Bougie, domicilié au numéro 108, rue St-Laurent, à Valleyfield.

Roma Bougie s'enrôla dans l'armée active le 2 juillet 1941 pour ensuite être envoyé outre-mer l'année suivante. Il prit part à plusieurs batailles dont celles de France, de Belgique et de la Hollande.

En 1945 il signait pour l'armée d'occupation dans laquelle il servit un an en Allemagne.

Roma Bougie est arrivé à Valleyfield dimanche dernier 22 juin et se dit très heureux de se revoir parmi les siens.

Accident rue Nicholson et Ste-Cécile

Il n'y eut aucun blessé

Hier après-midi, mercredi, un accident est survenu au coin des rues Ste-Cécile et Nicholson entre l'automobile de M. Oswald Barrette, de Valleyfield, et celle d'une résidente de Montréal.

L'auto de M. Barrette était conduite par le fils de ce dernier, Hubert. Celui-ci venait de la rue Victoria et il remontait la rue Nicholson en face de l'Hôtel-de-Ville. Arrivé au coin de la rue Ste-Cécile, il vint en collision avec l'automobile conduite par cette Montréalaise qui se dirigeait sur la rue Ste-Cécile en direction de la rue Jacques-Cartier.

Comme il n'y avait aucun enseigne indiquant la direction, cette personne ne savait pas qu'il fallait remonter la rue Nicholson et faire le tour de l'Hôtel de Ville. Elle pensait avoir la bonne direction.



M. NAPOLEON DAoust, décédé, à Beauharnois, le 11 juin dernier, à l'âge de 85 ans. Il était l'époux de Philomène Lejevre.

M. Raymond et la grève à Valleyfield

Intervention du gouvernement fédéral QUESTIONS OUVRIERES

Grève de l'industrie textile — Intervention du Gouvernement fédéral A l'appel de l'ordre du jour.

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Travail (M. Mitchell) une question au sujet de la grève de l'industrie textile qui affecte les ouvriers de la Montreal Cottons, à Valleyfield. Le ministre se propose-t-il d'intervenir en vue d'obtenir un règlement satisfaisant pour les ouvriers?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Tous les différends intéressant l'industrie textile de la province de Québec relèvent des lois régissant les relations ouvrières en vigueur dans cette province. Le gouvernement de Québec n'a pas demandé l'aide de mon ministère. Si le désire, nous serons très heureux de l'aider, comme nous le faisons toujours, en pareilles circonstances.

Mme T. Léger décédée à l'âge de 88

Décédée lundi dernier

On apprend le décès de Mme Théophile Léger, née Mélina Dumouchel, survenu lundi avant-midi dernier. Mme Léger, qui était âgée de 88 ans succomba à la suite d'une longue maladie qui l'a retenue au lit durant une couple de mois.

Mme Léger laisse dans le deuil, son unique fille, Mme Philorum Braut, de Ormstown, née Blanche-Aurore et ses petits-enfants: Mme Gerald Dagenais, M. Jean Quenneville, Mlles Marguerite, Claire, Thérèse et Juliette Braut.

Elle laisse aussi dans le deuil ses trois belles-sœurs, Mme Jules Léger, Mme Elzéar Leduc et Mme Vital Léger, tous de Valleyfield, ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le service funèbre eut lieu mercredi avant-midi dernier en la Cathédrale de Valleyfield à 10.00 hrs.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Valleyfield.

Tous les parents et un grand nombre d'amis ont assisté aux funérailles de Mme Léger mercredi dernier.

A la famille éprouvée, le personnel de la Gazette de Valleyfield offre ses plus sincères condoléances.

C'est bien la cause de l'accident.

La dame en question conduisait deux religieuses à Montréal. Il n'y eut aucun blessé. Toutefois les deux automobiles subirent d'assez graves dommages.

BELLE PECHE



En ce temps-ci de l'année, nombreux sont les amateurs de pêche qui fréquentent les rivières et les lacs afin de tenter leur chance. Aussi plusieurs pêcheurs envieraient cette belle capture faite par MM. EUGENE LEDUC et MEDARD BOYER, de Valleyfield. Après avoir campé trois jours sur les bords du lac St-François, ils réussirent à capturer ces deux magnifiques mas-kinongés de 17 et 28 livres.

QUI SONT-ILS?



Cette photo vraiment inédite représente les deux inséparables, TOD et GERRY, et le nouveau venu "HENRY", le troisième du groupe. A partir d'aujourd'hui, il faudra dire Tod Campeau, Gerry Plamondon et Henry. Vous ne verrez jamais l'un sans l'autre, même s'il leur faut pousser sur la bagnole.

Le règlement No 181 est accepté par les contribuables de la Ville de Beauharnois

Le Règlement no. 181, concernant un emprunt de \$46,200. devant servir à l'exécution des travaux que la nécessité exigeait, fut voté, mercredi dernier, et donna le résultat suivant:

Sur 104 propriétaires qui avaient droit de vote, 89 se prononcèrent contre.

Oui représente une valeur de \$1,686,700.
Non représente une valeur de \$ 52,500.
\$1,634,200

Notes sociales ...

(Suite de la page 5)

est actuellement à Mégantic chez M. et Mme Téléphore Toulouse. Lapointe-Aubin

Le 24 juin, en l'église de Notre-Dame de Bellerive, a été béni par le chanoine J. E. Aubin, oncle de la mariée, le mariage de Hélène Aubin, fille de M. Napoléon Aubin, avec Eugène Lapointe, fils de M. Florian Lapointe de Kamousaska. Après la réception qui eut lieu au Château de Salaberry, les nouveaux époux partirent pour un voyage à Québec et à Kamousaska.

Fête enfantine

On lui présenta de nombreux cadeaux et après divers amusements, une table fut dressée dans la cour pour un délicieux goûter. Y prenaient part: Mlles Lucie Emond, Gisèle Braut, Lucie et Suzanne Brossoit, Monique Tessier, Claudette Villeneuve, Denise Desrosiers, Monique Joubarne. Messieurs: Marcel Tessier, Claude et Mario Villeneuve, Bia, Denis Roger et Jean-Paul Desrosiers.

Le rendez-vous idéal

RESTAURANT LEDUC

Baie St-Stanislas-de-Kostka

Pique-nique — Endroit idéal pour se baigner

CABINES A LOUER

Service d'autobus à 1000 pieds de la plage

Les joueurs du Ormstown comptent trois points et remportent la victoire

Grandes activités de la ligue de balle-molle Southwestern — Maisonneuve est défait — Victoire de l'Hôtel Mallette — Le club de la Légion subit un blanchissage

Jeudi dernier, le 20 juin, l'équipe de Maisonneuve, de Marcel Chasle, rendait visite à l'équipe d'Ormstown même. La partie fut des plus mouvementées et l'équipe d'Ormstown sortit victorieuse après avoir réussi à compter quatre points contre trois pour le Maisonneuve. L'équipe de Chasle a mené le bal jusqu'à la dernière manche. Les joueurs du Ormstown se raillèrent (Suite à la page 15)

Le Canadien...

(Suite de la page 11)

beau jeu. La partie fut des plus rapides car elle ne dura que 50 minutes. Il y eut aussi un magnifique duel entre les lanceurs. Lebel du Canadien n'accorda que deux coups sûrs et Yvan Dumouchel, de Binette et Auger, en accorda six. Lebel retira 6 hommes au bâton et Dumouchel 5. M. McSween, du Canadien, se signala en cognant deux coups sûrs et Bougie frappa un deux buts. Les deux coups sûrs de Binette et Auger furent cognés par Léo Tessier et Desgroseilliers. Une des plus fortes assistances de la saison fut témoin de cette joute et fut en mesure de constater le beau jeu fourni par les équipes de la ligue de la Garde Dollard. Le gérant Samson des Tigres, malgré sa défaite, peut être fier de son équipe qui a tenu la forte équipe du Canadien à 5 points seulement. C'est le plus bas score enregistré par cette dernière équipe cette saison. Le Canadien a compté actuellement le nombre respectable de 88 points en 6 joutes. Quel sera l'équipe qui fera subir la première défaite au Canadien.

Demain soir, le 28 juin, au Parc Sauvé, les Braves du Restaurant Rochefort en viendront aux prises avec l'équipe de la Garde Dollard. Le Canadien rencontrera la Garde Dollard lundi prochain, le 1er juillet. Deux victoires pour la Garde ou les Braves amélioreraient certainement la position de ces deux équipes.

Les quatre équipes de la ligue de la Garde Dollard ainsi que les membres actifs de la Garde Dollard ont reçu une invitation pour aller faire l'ouverture du terrain de jeu à St-Timothée dimanche prochain, le 30 juin. A moins de circonstances incontrôlables, les quatre clubs joueront à St-Timothée dimanche prochain.

Voici la position des équipes à date:

	J.	G.	P.	Moy.
Canadien	6	6	0	1000
Dollard	7	3	4	429
Tigres	7	3	4	429
Braves	6	1	5	200

Voici les dix meilleurs frappeurs:

	AB	H	Moy.
Y. Bougie Cdn	27	16	593
Beauchamp, Tgs	11	6	545
McSween, Cdn	24	12	500
Lebel, Cdn	18	9	500
Tessier, Cdn	13	6	462
Tanguay, Dol	18	8	494
Latour, Dol	23	10	435
Bougie, Cdn	14	6	428
Tessier, Dol	19	8	421
Nadon, Cdn	19	5	421

COMMERCE A VENDRE

Commerce établi dans meubles neufs et usagés et aussi toutes sortes d'articles d'électricité, sports, musique, etc. Prix \$3,000. S'adresser à—

43, rue St-Laurent

Valleyfield, Qué.

(20-27-C)



Droit au But!

PEPSI-COLA

IL N'Y A PAS DE MEILLEUR BREUVAGE GAZEUX
Pepsi-Cola est la marque enregistrée au Canada de Pepsi-Cola Company of Canada, Limited

COURTIERS EN IMMEUBLES

Maison rue Elsie, magasin pour merceries, épicier-boucher licencié, magasin de meubles avec bon quota, ainsi qu'autres commerces. Bâtisse à 42, St-Cléophas, Valleyfield, très bon marché.

Achèterais maison dans le Quartier Centre, prête à occuper immédiatement.



VOULEZ-VOUS VENDRE VOTRE PROPRIETE OU COMMERCE?

Adressez-vous à:—

SAUVE & FRERE

DELPHA SAUVÉ, ex-M.P.P.

ROBERT SAUVE, B.A.

57, rue Nicholson

Courtiers licenciés en Immeubles. Tél. 706

Valleyfield, P.Q.

SI VOUS ETES VENDEUR NOUS AVONS L'ACHETEUR — SI VOUS ETES ACHETEUR, NOUS AVONS LE VENDEUR

V
E
N
D
R
E
ou
A
C
H
E
T
E
R

Le jeu de quilles est un excellent exercice physique

Salaberry Bowling

La salle la mieux aménagée et l'endroit préféré des amateurs de quilles.



SALON SPACIEUX POUR LES DAMES

Bienvenue à tous

237a, rue Victoria

Propriétaire

Valleyfield, Tél. 830-R

J.- ALBERT GARIEPY

Confiez le

REMBOURRAGE de vos MEUBLES

... DIVANS ... CHESTERFIELDS

... AUTOMOBILES ... HOUSSES,

etc.

- à -

Valleyfield Upholstering Ltd.

Edgar Ostiguy et Arthur Cuerrier, props.

APPELEZ 505

nous irons vous donner un estimé du prix sans charge.

7, rue Académie

Valleyfield, Qué.

(20-27-4-C)

Quand un appel interurbain est-il nécessaire?



Vous êtes le meilleur juge. Nous croyons que chaque appel est important. C'est pourquoi nous faisons de notre mieux pour le transmettre rapidement.

Mais plus de gens demandent plus de communications interurbaines que jamais auparavant—plus même que durant les années de guerre.

Nous installons des facilités nouvelles que nous mettons en service avec la plus grande diligence. Mais, en ce moment, les communications sont souvent trop nombreuses pour que nous puissions vous servir comme nous le voudrions, et il se produit des retards.

Nous faisons appel à votre bonne volonté pour quelque temps encore. Cet été en particulier, veuillez continuer à nous demander: "Cet appel interurbain est-il nécessaire?"

QUAND VOUS DEMANDEZ une communication interurbaine

D'ABORD, donnez à la téléphoniste le nom de la ville éloignée.

PUIS, le numéro de téléphone de votre correspondant...

ENFIN, votre propre numéro, quand la téléphoniste le demande.

Si vous ignorez le numéro de la personne que vous appelez, priez de le noter pour vous en servir plus tard, quand vous entendez la téléphoniste le répéter.



Saveur Délicieuse THÉ ET CAFÉ "SALADA"

Le Valleyfield remporte une belle victoire aux dépens du Petit Journal

Bissonnette est encore une fois le héros de la joute — Parker frappe pour le circuit — Score final 13 à 4 — Valleyfield en cinquième position

Le Valleyfield de Lucien Leduc et Rolland Boyer, a remporté une très belle victoire dimanche après-midi dernier aux dépens du Petit Journal qu'il a défait au compte de 13 à 4.

Valleyfield continua donc sa série de trois victoires consécutives et est maintenant monté en cinquième position, une seule joute derrière le Beauharnois qui détient toujours la quatrième place.

Mullholland commença à lancer au début de la partie mais fut vite remplacé par Bissonnette qui termina la joute en maître, n'accordant qu'une couple de coups sûrs fort distancés.

Hank Parker, le fameux receveur du Valleyfield, s'est mis fort en vedette en frappant pour le circuit et en réussissant un coup de deux buts. Bessette comme d'habitude fut un frappeur réglé et cogna de nombreux coups sûrs.

Voici maintenant le classement de chaque équipe:

Mayport	3	1	750
Kik	4	2	666
Facteurs	4	2	656
Beauharnois	3	2	600
Valleyfield	3	3	500
Petit Journal	2	4	333
Ste-Thérèse	2	4	333
National	2	5	285

Le Club Cycliste remporte une autre éclatante victoire pour monter en le position

Le Club Cycliste a encore prouvé, dimanche après-midi dernier, que ses porte-couleurs possèdent l'étoffe nécessaire pour devenir de très bons joueurs de baseball en réussissant à compter une première victoire aux dépens de l'Ouest qui

jusqu'à ce jour avait été invincible. Gérard Glaude fut parfait au monticule et n'accorda qu'un coup sûr durant les cinq manches qu'il lança tandis que les gros canons du Club Cycliste frappèrent à volonté le lanceur de l'Ouest.

Les joueurs du...

(Suite de la page 14)
à la septième manche alors qu'ils réussirent à compter trois points consécutifs. C'est aussi pendant cette dernière manche que s'éleva une discussion entre les joueurs du Maisonneuve alors que l'arbitre changea une décision déjà donnée. J. Campbell, du Ormstown, frappa un coup sûr et McAdam qui était sur les buts s'empressa de courir au marbre pour compter un point. Le joueur du Maisonneuve s'empressa d'envoyer la balle au receveur et ce dernier la reçut au moment où McAdam touchait le marbre. L'arbitre le déclara aussitôt hors jeu, mais il changea aussitôt sa décision en disant qu'il était sauf. C'est ce changement qui occasionna la discussion.

Dimanche dernier, au Parc Sauvé, le club de l'Hôtel Mallette en venait aux prises avec Ormstown et ce dernier subit une écrasante défaite au compte de 16 à 1. Le club Mallette compta 6 points dans la première manche et 10 dans la deuxième. Le lanceur Brunet fut remplacé par Boyd Campbell qui tint en échec les joueurs du Mallette dans les cinq dernières manches.

Mallette Rappin frappa six coups sûrs. Les gros canons du Mallette frappèrent souvent la balle durant les deux premières manches. Rolland Tessier réussit un coup circuit et un deux buts. Marcel Bourdon cogna trois coups simples.

Le score final fut de 7 à 3 et la supériorité des joueurs du Club Cycliste ne laissa aucun doute dès le commencement de la joute, alors qu'ils comptèrent deux points au cours de la première manche.

La deuxième partie qui mettait aux prises le Jacques-Cartier et le Bellerive donna aussi lieu à du très beau jeu mais les frappeurs du Bellerive se révélèrent trop puissants pour les lanceurs du Jacques-Cartier.



SOYEZ FORTS
SI VOUS SOUFFREZ DE:
FAIBLESSE, COURBATURES,
NERVOSITÉ, ÉPUISEMENT,
FATIGUE HABITUELLE,
MANQUE D'APPÉTIT...

1566 ST-DENIS, MONTRÉAL

Le rude Stanley Karolyi contre le mexicain Cortez à l'aréna, dimanche

Lortie refuse de venir rencontrer Karolyi à Valleyfield — Cortez a battu Lortie la semaine dernière à Montréal — Mike Harris de New-York en semi-finale — Brown et McCoy en préliminaire

Malgré toutes les démarches faites par les organisateurs, rien n'a pu convaincre Paul Lortie, le champion du monde, à venir défendre son titre contre Karolyi à Valleyfield.

"Karolyi a été chanceux de gagner contre Georges Cagney l'autre soir, car ce dernier était blessé; je ne vois pas pourquoi je risquerais mon titre contre lui", déclarait Lortie aux organisateurs de Valleyfield.

Devant cet échec, le promoteur s'est donc vu obligé d'organiser un autre match pour la finale de dimanche soir prochain et comme il avait sous contrat le champion hongrois, il réussit avec le consentement des organisateurs à le boucler avec Salvator Cortez dernièrement arrivé du Mexique.

Cortez est un lutteur qui porte bien son nom de "Tour billion." Il est considéré comme un des lutteurs les plus rapides au monde. Il a fait un début sensationnel au Forum il y a deux semaines et remportait une brillante victoire sur Lortie la semaine dernière.

Dans le combat de 45 minutes, les amateurs auront encore le plaisir de voir à l'oeuvre Mike Demetre qui devient de plus en plus populaire à Valleyfield. Pour cette occasion Demetre rencontrera Mike Harris, de New-York. Ces deux fameux lutteurs sont grecs, il sera donc fort intéressant de les voir tous deux aux prises.

Il y aura une préliminaire de 30 minutes et les deux lutteurs à se faire face seront Georges Brown et le favori des amateurs de Valleyfield, Young McCoy.

AVIS AUX CITOYENS DE VALLEYFIELD

Le système de garde au point de vue médical au cours des mois d'été sera réparti comme suit pour les dimanches seulement:

Dimanche, le 30 juin	Dr E. Patenaude	Tél. 1641
Dimanche, le 7 juillet	Dr C. St-Onge	Tél. 480
Dimanche, le 14 juillet	Dr E. Talbot	Tél. 1639
Dimanche, le 21 juillet	Dr Y. Brassard	Tél. 701
Dimanche, le 28 juillet	Dr L. DeGranpré	Tél. 146
Dimanche, le 4 août	Dr E. Delorme	Tél. 11
Dimanche, le 11 août	Dr P.-E. Larivière	Tél. 1426
Dimanche, le 18 août	Dr Aimé Leduc	Tél. 803
Dimanche, le 25 août	Dr E. Patenaude	Tél. 1641
Dimanche, le 1 sept.	Dr C. St-Onge	Tél. 480
Dimanche, le 8 sept.	Dr E. Talbot	Tél. 1639
Dimanche, le 15 sept.	Dr Y. Brassard	Tél. 701
Dimanche, le 22 sept.	Dr L. DeGranpré	Tél. 146
Dimanche, le 29 sept.	Dr E. Delorme	Tél. 11

EXAMEN DE LA VUE. Ajustement et réparations de verres.

T. A. LANIEL

Optométriste diplômé — Spécialiste en examen de la vue
Bureau de Consultation.

12, RUE NICHOLSON, VALLEYFIELD. Tél. 243

VISITEZ LA...

BIJOUTERIE

T. A. Laniel, Enrg.

M. J. Félix Laniel, prop.

En vente : les montres

LORIE - MERCURY - ELGIN - ROAMEE
12, Nicholson, VALLEYFIELD. Tél.-Bij.: 243
Rés.: 884-J



Quiétude

N'aimeriez-vous pas, vous aussi, finir vos jours dans la quiétude? Ce couple est l'image du bonheur au soir de la vie. L'homme a été prévoyant. Il a profité de ses années de travail pour s'assurer un revenu mensuel en quittant les affaires.

Dès aujourd'hui, l'ALLIANCE NATIONALE peut vous assurer votre retraite de demain. Voyez notre agent qui vous exposera ce plan en détail.

Il y a un de nos représentants dans votre localité: consultez-le.

ALLIANCE NATIONALE

Assurance-Vie

SIÈGE SOCIAL
MONTRÉAL

HON. ES-L. PATENAUDE, C.P., C.R.
Président

ROGER MARTEL,
Gér. gén. des Ventes


LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

BUVEZ



... IL
ÉTANCHE LA SOIF

Au VICTORIA
P. CHARETTE et G. GENDRON, props.
Le restaurant idéal pour un bon repas à toute heure du jour et de la nuit.
BAR-B-Q
BIERES et VINS
Cigares - Journaux - Liqueurs
175, RUE VICTORIA VALLEYFIELD, P.Q.



LANIEL & FILS, Enrg.
Horlogers-bijoutiers
23b, rue St-Laurent, Valleyfield
—
MONTRES "GRUEN"
QUALITE ET PRECISION

VOUS ECONOMISEREZ EN VISITANT CHAQUE SEMAINE NOTRE RAYON D'EPICERIES ET VIANDES AU SOUS-SOL.



LA CIE.
DION
LIMITÉE
TEL. 318 VALLEYFIELD

Avis au Public.....

NOS CLIENTS sont priés de noter qu'à partir du 1er JUILLET prochain notre restaurant fermera à 7 heures p.m. les LUNDI, MARDI, MERCREDI et JEUDI de chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Le VENDREDI et SAMEDI le restaurant sera ouvert, comme par le passé, jusqu'à 11 heures.

L'horaire suivant sera en vigueur le DIMANCHE: 9 h. a.m. à MIDI et 1.30 p.m. à 7 p.m.

Restaurant Boutin Enrg.

ALFRED BARRETTE, prop.

247, rue Victoria Tél. 153 Valleyfield, P.Q.

Les régates de Valleyfield, les 10-11 août prochains

Les officiers du Club Nautique de Valleyfield travaillent ferme dans l'organisation des prochaines régates de Valleyfield, qui auront lieu les 10 et 11 août prochains. Depuis déjà des mois, les membres du Club Nautique sont au travail pour faire un succès de ces régates qui rendent fameuse notre cité. Ce sera les plus grandes régates d'Amérique et les seules régates d'Amérique où l'on pourra voir concourir des yachts à moteur intérieur et des hors-bord, (Motogodilles). De plus ces régates sont les seules sanctionnées par l'American Power Boat Association.

Tous les yachts d'Amérique sont invités à concourir dans les diverses classes qui seront au programme. S'ils sont vainqueurs, ils gagneront la bourse et le prix de la classe qu'ils auront gagnés. Mais à Valleyfield, pas un seul yacht ne sera payé pour participer à nos régates. D'ailleurs, l'A.P.B.A. nous défend de le faire.

Les officiers du Club Nautique s'attendent à ce que plus de 250 yachts participent à nos régates et cette nouvelle nous vient de Bob Schelling, le président de l'A.P.B.A. de la division de l'est. C'est la première fois qu'un officier du bureau de direction de Washington, D.C. assiste à des régates canadiennes et cette année, W. W. Wheeler, secrétaire exécutif de l'A.P.B.A. à Washington sera aux régates de Valleyfield.

Le président, Dr Armand Clairmont, recevait tout dernièrement une nouvelle de Medford, Mass., lui assurant que le commodore de la Massachusetts Outboard Association serait ici avec vingt yachts. Du New Jersey, l'on nous apprend que

treinte yachts seront aux régates de Valleyfield.

L'on peut être assuré que les régates de Valleyfield seront encore plus grandes que celles avant la guerre.

L'on ne néglige rien pour la publicité. Tout dernièrement, Me Geo.-André Meloche se rendait à Montréal afin de rencontrer les reporters du sport des journaux montréalais. Tous nous ont assuré de leur con-

cours. Mais sait-on le travail qu'amène cette publicité? Il faut envoyer de la matière à huit journaux montréalais, il faut envoyer de la matière à plus de cent journaux hebdomadaires de la province de Québec. Il faut en plus couvrir les journaux des Etats-Unis, les journaux d'Ontario.

Plus de 1000 pancartes seront posées dans les différentes villes d'On-

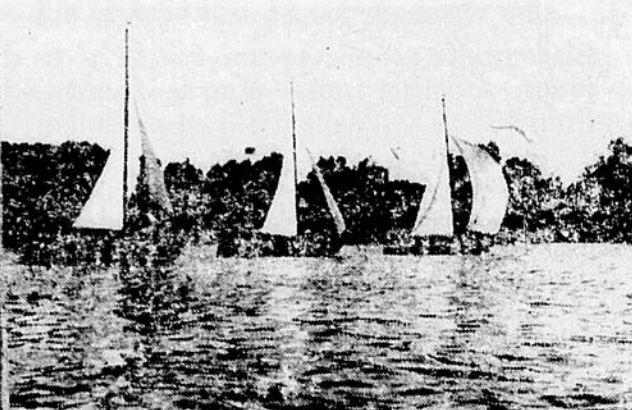
tario, de Québec, des Etats-Unis. Il faudra envoyer plus de 100 programmes aux divers clubs nautiques disséminés de par tout l'Amérique. Il faudra envoyer à chaque membre de l'A.P.B.A. un programme de nos régates.

Cette semaine, le président faisait parvenir le tracé du parcours fait par M. Arthur Sullivan, à Bob Schelling qui devait le corriger

puis le faire parvenir aux officiers de l'A.P.B.A. Aucune sanction n'est accordée sans l'approbation de ce plan.

Bientôt, il faudra construire des quais, pour recevoir ces yachts, il faudra construire un lieu de descente pour ces yachts. Il faudra penser au logement pour ces visiteurs. Il faudra voir à l'ordre avec l'aide du chef de police, M. Rosario (Suite à la page 13)

CES BATEAUX A VOILE SE RENDRONT A DORVAL CETTE SEMAINE



Il n'y a rien de plus impressionnant sur l'eau qu'un de ces jolis voiliers, surtout lorsqu'ils parcourent la baie St-François au centre de la ville de Valleyfield. Ces voiliers appartiennent à MM. E.-A. WALTHER, DOUGLAS MONTGOMERY et EMMONS McDONALD, tous résidents de Valleyfield, qui participeront aux événements aquatiques qui se dérouleront à Dorval et Pointe-Claire en fin de semaine prochaine. Ces chaloupes à voile seront trainées par le cruiser de M. P.-J. BRODEUR jusqu'à leur destination pour les courses qui auront lieu samedi, dimanche et lundi à ces endroits. Feront partie de l'équipage de M. Walther: Mme Walter et M. Halley; de M. McDonald: Mme McDonald et M. Jules Bouchard; de M. Montgomery: M. Jimmy Bell et le fils de M. Montgomery; de M. Jim Lafontaine: son fils Charles. Dans son cruiser, M. Brodeur sera accompagné de Mme Brodeur, Mme Bell, M. Bouchard et Mme Montgomery. (Photos Raymond Lavoie).

ANANAS

No 30

35c

Fraises

Gros paniers

19c

Pamplémousses

No 96

3 pour 25c

Tomates

Très belles

23c la lb.

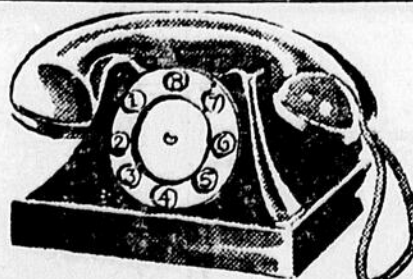
SPECIAUX VENDREDI ET SAMEDI

EMILE BEAUCHAMP

FRUITS ET LEGUMES RESTAURANT

PÂTISSERIE FRANÇAISE

904



904

22a, rue Jacques-Cartier

Valleyfield, P.Q.

Avec une commande d'une piastre et plus: ORANGES "SUNKIST" No 344 — 2 douz. 49c

Oranges "Sunkist"

No 344

35c la doz.

Radis locaux

Gros paquets

6 pour 15c

Salade locale

5 pour 25c

Choux local

10c